



Contre les violences faites aux femmes

Un outil
pour
AGIR

Expériences de
collectivités
territoriales &
réflexions d'élus/es

N°2 - Décembre 2007

Association "Elu/es Contre les
Violences faites aux Femmes"



Actes du colloque organisé par ECVF
à Paris le 18 novembre 2006

Expériences de collectivités
territoriales & réflexions d'élus/es

Association "Elus/es Contre les Violences faites aux Femmes"

Association “Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes”

89, rue de l'Ourcq 75019 Paris

ecvf@ouvaton.org - www.ecvf.ouvaton.org

Préambule

Samedi 18 novembre 2006, l'association " Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes " organisait une rencontre à laquelle ont participé des élu/es venu/es de diverses régions de France, ainsi que des militantes associatives.

Ce moment a été l'occasion de découvrir divers dispositifs d'action contre les violences faites aux femmes, et de réfléchir aux obstacles rencontrés par les élu/es qui mènent ou souhaitent mener des politiques publiques dans ce domaine.

Cette brochure synthétise ces échanges et réflexions. Nous souhaitons qu'elle soit un support utile aux élu/es, qu'elle les encourage à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes et qu'elle soutienne celles et ceux qui conduisent déjà des politiques publiques dans ce domaine.

La rencontre du 18 novembre 2006 et cette publication ont été possibles grâce au soutien financier du Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité, du Conseil régional d'Ile-de-France, et de la Mairie de Paris, ainsi que grâce à l'implication des associations " Laïcité et République " et Cédis, et de la Mairie du 2e arrondissement de Paris.

Nous remercions vivement les intervenant/es et les participantes de leur contribution à cette journée et à ces actes.

L'ampleur des violences perpétrées à l'encontre des femmes (1) en fait une question de société, et non une affaire d'ordre privé. En tant qu'élu/es, nous avons la responsabilité de construire une société plus respectueuse de la dignité humaine, chacune et chacun sur notre territoire d'élection.

1- Aujourd'hui, en France : 1 femme meurt tous les 2 jours assassinée par son conjoint ou ex-conjoint ; et 1 femme est violée toutes les 10 minutes.

Ouverture du colloque

Jacques BOUTAULT

Maire du 2^e arrondissement de Paris

Je suis très heureux d'accueillir cette journée de travail sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Lorsque Michèle Loup et Nicole Frydman m'ont proposé de mettre à disposition cette salle municipale, j'ai spontanément accepté tant je pense que cette lutte nous concerne tous et toutes : élu/es, simples citoyen/nes, hommes et femmes.

Les élu/es ont un devoir particulier dans ce domaine puisqu'ils/elles ont le pouvoir d'inspirer et de modifier les lois. Or, il y a encore un travail législatif important à accomplir pour que soient condamnées les violences les plus visibles - elles le sont souvent peu, comme le viol ou la violence physique -, mais aussi cette petite violence quotidienne : la violence conjugale habituelle, aujourd'hui très peu réprimée, qui constitue pourtant un harcèlement, une forme de violence sournoise, souvent beaucoup plus destructrice, ou au moins tout aussi destructrice que les violences plus visibles dont on parle et qui font parfois la Une des journaux. Ces petites brimades quotidiennes au sein du couple dont la femme est dans l'immense majorité des cas la victime, doivent être considérées comme un délit, une violence faite aux femmes.

Un autre élément a contribué à ma sensibilisation : c'est l'important travail éducatif à réaliser envers les générations futures. Nous savons que les enfants sont dans la reproduction des comportements. Assister à des violences conjugales peut amener à les considérer comme une norme à reproduire à l'âge adulte. En tant qu'écologiste, la sensibilisation des générations futures me paraît essentielle.

Le champ du travail que nous avons à couvrir, est vaste. Je n'étais pas parmi les premier/es signataires de l'"Appel des Concerné/es", mais c'est avec une grande joie, à l'invitation de Francine Bavay, que je rejoins les signataires de cet appel, et que je vous accompagne dans ce combat.

Nicole FRYDMAN

Conseillère municipale de Saint-Germain-en-Laye, présidente d'ECVF

Il y a encore 4 ans, suite aux élections présidentielles de 2002, les auteurs de violences conjugales ont été graciés, alors que les auteurs de cruauté envers les animaux ont été exclus de l'amnistie présidentielle. Il a fallu attendre juillet 2006 pour que les conjoints violents ne puissent plus bénéficier de la traditionnelle grâce présidentielle du 14 juillet. A elle seule, cette information justifierait la création de l'association " Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes ".

Les élu/es réuni/es aujourd'hui sont persuadé/es de la nécessité de changer les politiques à l'égard des femmes victimes de violences. En 2003 déjà, à la création de l'association " Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes ", nous souhaitons susciter le débat public et la mise en œuvre de politiques de lutte contre les violences faites aux femmes. L'enjeu reste d'actualité et le restera tant que nous ne donnerons pas les moyens de faire comprendre et de combattre efficacement les causes des violences perpétrées contre les femmes, d'en évaluer les conséquences et d'y apporter des réponses globales.

Elu/es, quelles que soient nos responsabilités, nous sommes concerné/es par les violences faites aux femmes. Chacun et chacune de nous peut agir au sein de sa collectivité ou au sein de son assemblée. Nous devons œuvrer ensemble pour mener les actions nécessaires et faire cesser ces violences.

Votre présence à toutes et tous est la preuve de votre conscience du problème. Je suis sûre que nos débats seront constructifs et permettront d'approfondir notre réflexion sur la nécessité d'une politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Claire VILLIERS

Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, trésorière d'ECVF

En tant que nouvelle élue, mais aussi en tant que militante féministe, syndicaliste et associative, je pense que, lorsque nous sommes élu/es, nous pouvons et devons remettre en mouvement, dans le cadre de notre mandat, nos engagements militants, qu'ils soient syndicaux, associatifs ou politiques. C'est pourquoi cette association qui nous donne des outils de formation, nous permet d'échanger des bonnes pratiques, de voir où nous en sommes dans divers territoires et comment nous pouvons reprendre cette question, est extrêmement utile, que nous soyons parlementaires, élu/es dans une commune, une communauté d'agglomération, un département, une région, de l'Europe, et demain d'une instance quelconque de la planète.

Être élu/es nous permet de bousculer les tabous. Il est certes difficile de faire prendre en compte comme une cause collective le problème des violences contre les femmes, ainsi que tout ce qui semble relever de la sphère privée. Mais parce que nous sommes élu/es, parce que nous avons une responsabilité dans le champ de la société et dans le champ public, nous pouvons aider à mettre des mots sur les maux.

Il est important de poser des mots, de lever les tabous, de rendre visible en donnant une expression politique et en affirmant ainsi qu'il ne s'agit pas de questions individuelles, de questions interpersonnelles, mais de questions politiques, qui ont des causes structurelles, - même si elles se traduisent par des relations interpersonnelles -, et qui concernent donc l'ensemble de la société.

Cette question des violences faites aux femmes doit être traitée de façon politique. En aucun cas, la compassion ou l'empathie ne peut être une réponse suffisante.

Nous devons être capables d'apporter des réponses législatives et de soutenir bien plus encore que nous le faisons la proposition de loi élaborée par le Collectif National pour les Droits des Femmes. Nous devons aussi, dans la diversité de nos mandats, être capables d'apporter des réponses immédiates, de porter le débat dans les différentes institutions où nous sommes présent/es et

de construire des réponses transversales dans les politiques publiques.

Nous pouvons faire beaucoup, mais cela sera toujours l'objet d'un combat parce qu'au-delà des mots dans les délibérations-cadres, au-delà des lignes budgétaires éventuellement affectées, il existe toujours un fossé entre la décision et l'application.

Pour que ce que nous décidons, ou ce que nous budgétions devienne réalité, une association comme " Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes " est extrêmement importante. Il faut avoir à cœur de la développer, non pour en faire un lobbying supplémentaire, mais parce que nous avons réellement besoin d'outils, d'autant plus lorsque nous sommes nouvellement élu/es. L'existence de notre première brochure est d'ailleurs une excellente chose (2).

Nous allons aujourd'hui nous attacher à échanger nos expériences et à développer ces outils, et nous continuerons ainsi dans les mois et les années à venir.

2- " Contre les violences faites aux femmes, un outil pour agir : Législation en France - Eléments de comparaison en Europe ", novembre 2006

Dispositifs départementaux d'action contre les violences faites aux femmes

Action de prévention des mariages forcés menée par l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Paris

Odile MORILLEAU

Responsable de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Paris

Un bilan contrasté de la situation

En 2005, un constat a été fait sur les mariages forcés à Paris :

- d'une part, des associations dénonçaient la recrudescence des mariages forcés, et, grâce à des réseaux qu'elles avaient elles-mêmes constitués, arrivaient à mettre à l'abri des jeunes femmes, dans des foyers de jeunes travailleur/es, des CHRS (3) et autres structures, mais sans l'appui des services publics ;

- d'autre part, les services sociaux départementaux polyvalents, et le service de l'aide sociale à l'enfance étaient dans un certain déni du phénomène, et n'intégraient pas la question des mariages forcés dans leurs statistiques et évaluations : selon eux, il n'y avait que 2 ou 3 cas de mariages forcés par an, et il ne valait donc pas la peine de se mobiliser sur ce sujet ;

- au contraire, les services qui font office de services sociaux de fait, comme les missions locales, le service du fond d'aide aux jeunes, la prévention spécialisée et les services d'urgence (les permanences pour les femmes sans domicile fixe, les associations pour les jeunes en rupture par exemple) étaient

confrontés, souvent dans l'urgence, à des mariages forcés ou à leurs conséquences, coopéraient entre eux et avec les associations, mais peinaient à se faire entendre des services sociaux classiques ;

- enfin, les mairies d'arrondissement qui avaient déjà été confrontées à des mariages forcés et en avaient averti le procureur, étaient en demande de moyens et de partenaires pour aider les jeunes filles. Il convenait d'apporter des réponses à leurs questions : lorsque le mariage forcé est signalé et dénoncé, qu'advient-il de la fille qui ne peut plus rester dans sa famille ? Comment être sûr/e de percevoir et de comprendre tous les signaux d'alerte, de ne pas perdre la maîtrise de la situation ? En outre, la question des mariages forcés est délicate : au niveau des services comme des élu/es, il existe une appréhension à ne pas savoir traiter ce problème sans stigmatiser les populations concernées, ainsi que la crainte de procéder à un amalgame entre mariage forcé et mariage blanc. D'autant plus que le mariage forcé des jeunes filles peut aussi être une " aide " au séjour de jeunes venus des pays d'origine.

Face à cette situation, il nous fallait agir. Nous avons donc présenté un plan d'action en 3 axes : prévention, accompagnement, urgence.

Construction des partenariats

Si les situations de mariages forcés peuvent paraître difficiles et bloquées, la construction de partenariats permet néanmoins d'avancer sur cette question. Ainsi, les mairies d'arrondissement et leur référent/e "Egalité hommes/femmes" constituent de bons relais locaux pour la Mairie de Paris, et la conseillère de Paris pour le 19^e arrondissement, Violette Baranda, s'avère l'interlocutrice principale de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la mise en place locale des dispositifs. Car, il ne suffit pas de "décrets" émanant du niveau central. La mobilisation et le suivi au niveau local sont indispensables.

Dans la capitale, une difficulté réside dans une double hiérarchie liée à cette particularité : Paris est à la fois ville et département. L'Observatoire collabore donc d'une part avec les mairies d'arrondissement, d'autre part avec les services du département (services sociaux départementaux polyvalents, aide sociale à l'enfance,...), et doit parvenir à faire travailler les unes et les autres ensemble.

Concrètement, lorsque nous voulons mettre en place un dispositif comme celui contre les mariages forcés, il faut s'assurer lors de la constitution du comité technique chargé de l'opération de réunir à la fois les élu/es d'arrondissement et/ou leurs représentant/es, des représentant/es des services concernés à la Ville et au Département (direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, direction de la jeunesse et des sports, direction des affaires juridiques), et évidemment les associations, celles qui oeuvrent dans le domaine des mariages forcés : le Planning Familial, le GAMS (4), "Ni putes, ni soumises", mais aussi des associations locales en contact avec les femmes d'un quartier ou un certain type de femmes. Par exemple, l'association Elele qui s'adresse aux originaires de Turquie.

L'idée est donc de réunir toutes ces actrices et acteurs au lancement du dispositif pour définir une démarche commune : que voulons-nous dire aux jeunes filles qui risquent un mariage forcé ? Que voulons-nous faire avec elles ? Comment voulons-nous le faire ?

Des relations mitigées avec l'Education Nationale

A Paris, les relations sont difficiles avec l'Education Nationale. Bien qu'il y ait un service dédié à l'égalité entre les filles et les garçons, il existe peu de partenariats avec le rectorat. Des difficultés peuvent notamment provenir de personnalités qui n'ont pas envie d'adhérer à un travail en commun. En revanche, d'excellentes relations peuvent exister avec certain/es proviseur/es, infirmier/es et assistant/es sociales/aux dans certains établissements.

Il reste néanmoins regrettable qu'aucune politique globale ne soit définie au niveau du rectorat, et l'un de nos prochains objectifs est de nouer un dialogue. En effet, c'est une grande difficulté pour nous de ne pas avoir de partenaires au niveau central avec l'Education Nationale, et de ne pouvoir s'appuyer que sur des partenariats locaux dont nous ne savons jamais s'ils seront légitimés au niveau central.

Réalisation d'un guide à destination des élu/es confronté/es aux mariages forcés

La Ville de Paris publiera prochainement une brochure à destination des élu/es confronté/es aux mariages forcés pour leur présenter leurs droits et devoirs dans ce domaine, et pour leur fournir, ainsi qu'à leurs services le rappel des moyens existants, de la loi, un contact avec le procureur, pour aider les jeunes femmes qu'elles/ils supposent, en les recevant à la mairie pour la publication des bans, susceptibles d'être victimes d'un mariage forcé.

Ce guide sera diffusé aux élu/es, puis accompagné d'une action de formation des élu/es parisiens/nes, mais aussi des services d'État civil, puisque la loi permet aux élu/es de déléguer aux services d'Etat civil l'audition des futur/es marié/es dans les cas de suspicion de mariage forcé.

L'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes peut aussi être une aide pour les élu/es. Ce guide, accompagné de la formation, est une action qui va tout à fait dans ce sens.

-
- 3- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
 - 4- GAMS : Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles

Action pour les femmes victimes de violences conjugales menée par le Conseil Général de la Réunion

Nassimah DINDAR

Présidente du Conseil Général de La Réunion et co-présidente de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes : une question politique encore peu reconnue

Je veux remercier l'initiative de l'association " Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes " pour mettre à jour la question des violences faites aux femmes. Il est difficile de mobiliser les élu/es sur cette question qui reste considérée comme mineure.

Je suis présidente d'un Conseil Général. L'action sociale est notre cœur de métier, l'action phare d'un département. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre de la cohérence entre les aides que nous apportons, que ce soit à l'enfance maltraitée, aux jeunes précaires, aux femmes précaires ou au public que nous gérons au niveau du RMI.

Les femmes victimes de violences constituent un public que nous rencontrons, mais que nous refusons souvent, dans l'action sociale, comme au niveau des travailleuses et travailleurs sociaux, de voir à travers la fenêtre des violences. Nous gérons l'action sociale au jour le jour, sans vouloir voir véritablement le fond du problème qui est celui des femmes les plus précaires, et également victimes de violences dans les familles.

Une enquête statistique comme appui à la mise en place d'un plan d'action

Le plan d'action contre les violences faites aux femmes à La Réunion a été suscité par l'ENVEFF (5). Menée en 2000 en France, cette enquête sur les violences faites aux femmes a aussi été conduite sur le département de la

Réunion. Les résultats nous ont prouvé, chiffres à l'appui, à quel point la problématique des violences faites aux femmes est importante à la Réunion.

Les chiffres nous ont permis d'avoir en face de nous un interlocuteur, l'Etat, peut-être plus réactif. Ils m'ont permis en tant que présidente du Conseil Général de mener au niveau du département une action que j'avais déjà conduite dans mon engagement associatif.

Partenariat entre Etat et Département

La lutte contre les violences faites aux femmes fait partie des priorités du volet social de la politique départementale. Comment cela s'applique-t-il ?

Le département a inscrit au sein du PDCS (6) l'action contre les violences faites aux femmes. Nous avons signé un plan départemental de cohésion sociale avec des fiches actions bien précises sur la lutte contre ces violences, un échéancier, et des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre.

Le Plan Départemental de Cohésion Sociale fait écho au Plan Départemental de Cohésion Nationale porté le ministre Jean-Louis Borloo (7). Nous avons donc mis en place un partenariat étroit entre l'État et notre département. Ce qui veut dire qu'au niveau de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes (CODEV), il y a une co-présidence entre l'Etat, représenté par le préfet, et le Département, représenté par la présidente du Conseil Général. Je crois que La Réunion est le seul département à avoir adopté ce système de co-présidence.

Un dispositif d'écoute téléphonique unique

L'Etat et le Département ont mutualisé leurs moyens financiers et leurs moyens humains. Comment cela se traduit-il ?

Nous avons mis en place un seul dispositif d'écoute téléphonique pour l'enfance maltraitée et les femmes victimes de violences : le 115 qui fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 (8).

En 2005, nous avons reçu près de 19 000 appels, autant pour des enfants que pour les femmes victimes de violences qui n'osent pas parler et qui ont là une

écoute anonyme, des informations et des contacts.

Pour gérer ce dispositif téléphonique, une équipe permanente a bénéficié d'une formation d'écoute téléphonique. Il y a aussi un psychologue sur place. Cette équipe sera renforcée dès 2007.

Accompagnement, hébergement et relogement

Nous avons aussi un partenariat avec des taxiteur/es et des hôtels ou pensions de famille sur toute l'île qui ont signé des conventions avec le Conseil Général, et qui travaillent en collaboration avec des travailleuses et travailleurs sociaux en astreinte - sur volontariat - au Conseil Général.

Concrètement, lorsqu'une femme appelle en disant : " Mon mari m'a frappée, je suis dehors ", un/e taxiteur/e va chez elle, accompagné/e d'un/e assistant/e social/e, pour l'emmener et l'orienter vers une pension de famille ou un hôtel conventionné par le département.

Cette femme peut rester une semaine dans cet hôtel ou pension, et est prise en charge par un/e assistant/e social/e. Le dispositif social du Conseil Général se met ensuite en marche pour lui trouver une place dans un foyer d'hébergement, ou l'accompagner dans ses démarches tant qu'elle reste dans cet hôtel - soit un maximum de trois mois.

Parallèlement, le département met à disposition des locaux, des relais familiaux ouverts aux femmes qui ont des enfants, pour permettre à la famille, pendant cinq ou six mois, de reprendre une vie normale, avec une équipe médicale, un/e psychologue, etc. Souvent ces familles restent là pendant plus d'un an, le temps de se reconstruire psychologiquement, et de retrouver un emploi. Car la difficulté consiste aussi à retrouver un emploi, et/ou une identité reconstruite, car ce sont des femmes détruites qui arrivent avec leurs enfants.

Des relais permettent ensuite à ces femmes de retrouver un logement. Un partenariat a été signé avec l'ADI, l'Agence Départementale d'Insertion, pour aider les femmes victimes après leur départ de la maison familiale. En effet, quand le conjoint violent garde l'appartement, trouver un nouveau logement est difficile, surtout auprès des bailleurs sociaux. L'Agence Départementale d'Insertion prend alors en charge les 3 premiers mois de loyer.

Le Département a aussi un bon partenariat avec les services de l'Etat : dès 2008, l'Etat passera des conventions avec les bailleurs pour qu'un quota de logements soit réservé aux femmes victimes de violences.

Le 1^{er} bilan de l'action du Département est largement positif. Mais il faut encore aller au-delà.

Formation de la police et des professionnel/les de la justice

Le Conseil Général et l'Etat financent la formation de la police, de la gendarmerie et des professionnel/les de la justice. Une convention a déjà été mise en œuvre sur les 3 derniers mois (9) et sera reconduite en 2007. L'objet de cette convention est la mutualisation des actions de formation menées par le Département et l'Etat.

Sensibilisation et information du public

Un budget très conséquent a été imputé à la communication dans le but de nous permettre d'entrer dans les familles par le biais de la télévision par exemple. Une grande campagne publicitaire a été mise en œuvre afin que les victimes et les témoins des violences faites aux femmes n'aient plus peur d'en parler. Car en parler, c'est déjà beaucoup.

Arajufa (10), une association d'aide aux victimes

A la Réunion, une association qui travaille dans le milieu de la justice et siège dans les locaux même du tribunal, Arajufa, vient en aide à toutes les femmes victimes de violences qui ont peu de ressources.

Cette association subventionnée par le Conseil Général aide les victimes au niveau des plaintes et du suivi judiciaire. Elle connaît un succès considérable. Ses avocat/es sont payé/es en vacation par le Conseil Général pour faire en sorte que les plaintes aboutissent. Le problème est que le nombre de plaintes déposées augmente sans cesse, et que cela coûte de plus en plus cher.

Arajufa a été inspirée par l'action des Canadien/nes, et ça marche très bien.

Un combat qui doit dépasser les clivages politiques

A la Réunion, nous avons la chance d'avoir Huguette Bello (II) comme députée. Elle a contribué à faire de la lutte contre les violences faites aux femmes un combat présent à la Réunion. Il existe des associations très actives qui se mobilisent. Nous avons besoin d'aller à la rencontre des associations qui travaillent dans ce domaine.

En octobre 2006, nous avons reçu Ségolène Royal, candidate à l'élection présidentielle, à la Réunion. Elle a rencontré une association qui lutte contre les violences faites aux femmes, une association conventionnée par le Conseil Général.

Aujourd'hui, le combat contre les violences faites aux femmes est partagé par tous, à droite comme à gauche. Et c'est tant mieux.

Un besoin de coordination et de cohérence indispensable

Je pense qu'il faut aller plus loin dans notre investissement personnel, associatif parfois, et en tant qu'élu/es, sur les violences faites aux femmes.

Une évaluation du coût de ces violences en termes d'action sociale est sur le point d'être réalisée à la Réunion. Nous verrons alors au niveau du département l'interaction entre les différentes politiques menées contre l'exclusion, le logement, et contre l'enfance maltraitée. Il est nécessaire aujourd'hui de coordonner toutes ces actions.

Au niveau de l'ADF, l'Assemblée des Départements de France, et de l'Assemblée Nationale, je souhaite que nous portions une loi-cadre qui regroupe toutes ces lois éclatées qui ne sont pas mises en cohérence, ni perçues comme cohérentes par les professionnel/les d'un conseil général en cas d'action sociale ni par les professionnel/les de la justice. Cela nous permettrait d'avoir les moyens d'appliquer la loi.

Par exemple, l'éviction du conjoint violent ne peut se faire s'il n'y a pas de structures d'accueil pour accueillir ces hommes violents. La prise en charge psychologique des auteurs de violence n'est pas réalisée non plus. En 2007,

nous signerons une convention avec l'Etat pour répondre à ce problème. Le Département mettra à disposition des locaux - aux quatre coins de l'île - pour que les hommes violents puissent être accueillis, et que la justice ait les moyens d'évincer les conjoints violents du domicile. Le personnel - notamment des psychologues - sera fourni par l'État.

Des lois ont été votées, mais nous n'avons pas les moyens de les appliquer, ni de faire en sorte que les violences disparaissent. C'est pourquoi, en tant qu'élue, je souhaite que tout/es les candidat/es à l'élection présidentielle soient interpellé/es sur la nécessité de mettre en place une politique au niveau des conseils généraux qui soit véritablement axée contre les violences faites aux femmes, et d'avoir, au plan national, une loi-cadre avec des moyens d'application. Sinon, nous continuerons à travailler de manière éclatée, et à échanger nos expériences pour essayer de faire avancer la lutte contre les violences faites aux femmes.

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny en charge de la mission des droits des femmes, et avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis, et membre du bureau d'ECVF.

Le relogement des femmes victimes de violences conjugales est la grande problématique de Bobigny, comme de beaucoup de villes du département de la Seine-Saint-Denis. L'élue au logement nous dit que 90 % des demandes sont des demandes de relogement émanant de femmes. Nous avons un mal fou à répondre à leurs besoins. C'est pourquoi je pense que le souci de l'hébergement des auteurs de violences poursuivis et évincés du domicile, soit dans le cadre d'une mesure de contrôle judiciaire, soit dans le cadre d'une mesure de jugement, est une question subsidiaire par rapport à la question centrale du relogement des femmes victimes de violences conjugales.

Intervenante venue de la Picardie

Nos associations ont constaté que c'est faire subir aux femmes une double peine que de leur faire quitter leur domicile en plus des violences qu'elles ont déjà eues à subir. Cette nouvelle loi permet d'évincer le compagnon violent du domicile conjugal, et il vaut mieux avoir à chercher un hébergement pour ce compagnon violent, plutôt que pour la famille entière.

Frédérique LEBON

Chargée de mission à la Délégation aux droits des femmes de la Réunion

L'impact de l'ENVEFF-Réunion

L'ENVEFF a été une grande première au niveau national. Mais comme souvent il n'avait pas été prévu que cette enquête soit réalisée en Outre-Mer. A la Réunion, les institutions et les élu/es locaux se sont heureusement battus pour la relayer, comme cela a aussi été le cas en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française.

Si finalement nous avons pu mener cette enquête à la Réunion, elle n'a été réalisée ni en Guadeloupe, ni en Martinique, ni en Guyane.

Les résultats de l'enquête à la Réunion ont permis de sortir d'une parole associative militante pour aller vers une parole structurée, tout en constatant que les associations avaient pleinement raison. Dès lors, il n'était plus possible de fermer les yeux sur ce qui est un véritable fléau de santé publique, un fléau social. En effet, l'indice de violences conjugales à la Réunion est de 15% par an contre 10% au niveau national ; et le taux de mortalité des femmes suite à des violences conjugales est absolument terrible. En effet, alors que la Réunion compte 700 000 habitant/es, chaque année 10 000 femmes se trouvent en danger grave ou extrêmement grave, c'est-à-dire dans un risque d'atteinte à leur vie et à leur intégrité physique.

A partir de ce constat, nous sommes passé/es d'une approche militante et courageuse qui mobilisait quelques acteur/es à une action globale mobilisant l'ensemble des acteur/es.

Le rôle accru de l'Etat et du Département

A la Réunion, l'Etat inscrit la lutte contre les violences faites aux femmes comme une priorité dans son action stratégique (12), ce qui ne doit pas être une donnée répandue dans les régions de métropole.

Il est vrai que cette inscription et la façon dont cela a été mené n'auraient pas été possibles sans une présidente du Conseil Général qui a pleinement pris pour le compte de sa collectivité cet engagement : l'inscription de la lutte contre les violences faites aux femmes comme un problème de société global qui pose la

question de la société que nous voulons construire.

Comment voulons-nous construire nos enfants ? Comment voulons-nous les éduquer ? Quels schémas voulons-nous construire ? Cette réflexion est aujourd'hui pleinement partagée avec l'Education Nationale. Les actions au respect mutuel entre les 2 sexes s'amplifient et se multiplient. De nombreux acteurs intègrent aujourd'hui ces questions dans leurs pratiques, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Les formations sont démultipliées.

Voilà donc la dynamique dans laquelle nous nous situons, mais qui n'a été possible qu'à partir de données chiffrées, complétées ensuite par une enquête qualitative sur les violences faites aux femmes à la Réunion publiée par la DRASS (13) en novembre 2004.

Mutualisation et partenariats

Nous avons mis en place des dispositifs mutualisés, et exploité une dynamique partenariale forte dont nous pouvons mesurer les résultats.

Au service des droits des femmes, la notion de numéros mutualisateurs est toujours l'objet de débats. L'une des questions récurrentes est de savoir si un dispositif mutualisateur répond bien aux demandes spécifiques des femmes.

Avant ce dispositif mutualisé, nous avions des réponses extrêmement éclatées avec des permanences téléphoniques qui n'en étaient pas, et des écoutant/es téléphoniques qui n'étaient pas systématiquement formé/es. Nous avons ainsi des réponses qui n'étaient pas adaptées à la demande du public, des policier/es et des gendarmes qui, tard dans la nuit, ne savaient pas vers où diriger les femmes qu'ils accueillaient, et des services d'urgence qui ne savaient pas comment assurer.

La mise en commun du 115 n'a pas du tout occulté les spécificités liées à l'accueil des femmes victimes de violences. D'autant plus qu'il y a une interaction et des liens très forts entre les violences conjugales et d'autres formes de violences au sein des familles, et la notion d'atteintes aux personnes de façon générale.

Cette mutualisation permet de rendre visible toute l'offre d'hébergement temporaire et d'urgence, et donc de faciliter l'orientation et d'avoir une veille sur le parc des logements. Nous sommes ainsi en mesure de négocier avec les bailleurs sociaux.

Dans un premier temps, un contrat Etat/bailleur devait faciliter l'accès de certains publics au logement social. Mais il est vrai que la Réunion connaît une pression démographique terrible, et que l'accès au logement est vraiment problématique pour tout le monde. Nous avons plus de 700 000 habitant/es et, pour suivre cette évolution démographique, notre parc de logements doit être augmenté dans divers domaines, notamment ceux liés aux femmes et au développement des crèches.

Quant à l'application de la loi et l'éviction du conjoint violent, elles ne sont pas simples dans un département qui est aussi une île. Si laisser une femme dans son logement, c'est donner l'assurance qu'elle soit tuée par son conjoint ou par son ex-conjoint, on est dans une donnée que la société n'assume pas. En même temps, nous ne sommes pas en mesure de faire du tout pénal face à toutes les situations de violences, et tous les hommes auteurs de violences ne sont pas immédiatement mis en prison. Même lorsqu'ils le sont, ils finissent par sortir. Se pose donc la question de l'accompagnement des auteurs de violences.

Campagnes d'information et de sensibilisation

Le visuel utilisé dans notre campagne de 2005 pour accompagner la mutualisation du 115 et la communication en direction des femmes a été diffusé sur ce qu'on appelle " les culs de bus ", l'arrière des bus, pendant deux mois, en juin et en novembre 2005.



Partenariat avec l'Education Nationale

A la Réunion, nous sommes dans la recherche d'une action globale avec la mobilisation des acteur/es à tous les niveaux.

Au niveau de l'Education Nationale, nous nous sommes appuyé/es sur la convention pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif (14). Cette convention développe deux volets : l'orientation des filles dans le système scolaire ; et le respect mutuel entre les deux sexes.

Il nous a d'abord fallu former les acteur/es : nous avons donc inscrit dans le plan académique de formation des modules de sensibilisation à ces thématiques pour les équipes pédagogiques au sens large. Nous disposons aujourd'hui d'un vivier de 120 personnes de l'éducation nationale (chefs d'établissement, conseiller/es d'éducation, professeur/es, infirmier/s, assistant/es sociaux), sensibilisées et porteuses au sein de leurs établissements scolaires.

Ainsi, pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, jour où les associations locales appellent à une marche blanche silencieuse lors de laquelle les personnes vêtues de blanc défilent silencieusement dans les rues de Saint-Denis, chef-lieu de la Réunion, les établissements scolaires mobilisent de leur côté et emmènent des personnes à cette marche blanche. Par ailleurs, en novembre 2006, 600 élèves ont été sensibilisé/es par des actions de théâtre-forum sur la thématique du respect mutuel entre les sexes.

Nous sommes ainsi arrivé/es à outiller les personnes et à faire en sorte que l'information circule.

Une population de moins en moins tolérante aux violences faites aux femmes

La Réunion a énormément agi ces dernières années contre les violences faites aux femmes. L'opinion publique est extrêmement sensibilisée et est devenue très réactive à la notion de violences conjugales. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le prix à payer est que désormais nous sommes interpellé/es sur ce que nous ne faisons pas. A lire la presse, nous n'aurions jamais aussi peu agi, alors que c'est

précisément le contraire. En fait, les personnes ne supportent plus les violences. Elles ont atteint un niveau de tolérance aux violences conjugales très bas. Ce qui est extrêmement positif.

Nous nous rendons ainsi compte qu'il nous faut vraiment informer tou/tes les acteur/es sur ce qui existe. Curieusement, il y a des niveaux intermédiaires où l'information ne parvient pas, où les personnes ne savent pas utiliser ce qui a été mis en place. C'est donc une piste d'amélioration pour les années à venir.

La deuxième piste d'amélioration concerne les difficultés rencontrées autour du dispositif I 15. Aujourd'hui, nous répondons aux femmes victimes de violences. Nous répondons à 100 % des situations d'urgence qui nécessitent une mise à l'abri. En revanche, nous sommes beaucoup moins performant/es sur tout le dispositif d'accompagnement intermédiaire, c'est-à-dire sur le relogement, l'accompagnement psychologique, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle... Nous avons encore énormément d'efforts à accomplir dans ces domaines, notamment en formant les acteur/es censé/es accomplir ces relais.

-
- 5- ENVEFF : Enquête Nationale sur les Violences faites aux Femmes en France.
 - 6- PDCS : Plan Départemental de Cohésion Sociale
 - 7- Ministre à l'Emploi, à la Cohésion Sociale et au Logement
 - 8- La plate-forme de la Fédération Solidarité Femmes telle qu'elle existait a disparu : elle a été absorbée par ce dispositif mutualisé associant Etat et département pour pouvoir agir 24 h/24.
 - 9- Soit septembre, octobre et novembre 2006.
 - 10- Arajufa : Association Réunionnaise d'Aide Judiciaire aux Familles
 - 11- Huguette Bello est proche du parti communiste réunionnais. Nassimah Dindar est membre de l'UMP.
 - 12- Cette priorité est inscrite au PASER : Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région.
 - 13- DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
 - 14- Cette convention interministérielle a été signée le 29 juin 2006, et est applicable jusqu'en 2011.

" SOS VIOLENCE CONJUGALE 04 " Un dispositif des Alpes-de-Haute-Provence

Françoise MAROTTO

Responsable du dispositif " SOS Violence conjugale 04 "

"SOS Violence conjugale 04" est un dispositif mis en place dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Ce département est l'un des plus étendus de France, et l'un de ceux qui ont la plus faible densité de population.

Par certaines caractéristiques, comme sa mobilité et la convention signée avec les policier/es et les gendarmes qui lui réorientent les femmes victimes de violences 24h/24, ce dispositif est considéré comme pilote. Il est accessible 7 jours/7 et 24 h/24 aux policier/es, gendarmes et services des urgences des hôpitaux. Les horaires d'ouverture pour le public sont de 9h à 18h. Cependant, en cas d'urgence, nous intervenons la nuit. Par exemple, une femme qui porte plainte contre son conjoint, retourne au domicile, et craint les conséquences, peut utiliser la permanence de nuit.

Création de " SOS Violence conjugale 04 "

Ce dispositif est issu de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, rattachée à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Comme dans toutes les préfectures de France, une chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité y impulse et anime cette commission.

En 2002, Valérie Masson, chargée de mission pour les Alpes-de-Haute-Provence, a souhaité mettre l'accent sur les violences conjugales. Quatre sous-commissions ont alors été créées :

- une sous-commission animée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) qui travaille à la prévention des violences conjugales ;
- une sous-commission animée par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour résoudre les problèmes d'hébergement en urgence

et d'accès au logement ;

- une sous-commission animée par le Conseil Général pour l'accompagnement des femmes victimes de violences ;

- et une dernière sous-commission animée par l'hôpital de Digne-Les-Bains pour l'accueil d'urgence et la prise en charge des femmes victimes de violences.

Ces sous-commissions se sont réunies 4 fois chacune. Des débats ont été menés et des propositions discutées. De ces réflexions est né le dispositif "SOS Violence conjugale 04".

L'équipe d'accueil

" SOS Violence conjugale 04 " dispose d'une accueillante de jour, d'une accueillante de nuit et d'une accueillante de week-end.

Les accueillantes de nuit et de week-end ne vont pas sur le terrain. Elles assurent la permanence téléphonique, accueillent les femmes le plus chaleureusement possible, et les incitent à prendre rendez-vous avec l'accueillante de jour pour une rencontre sur leur localité de résidence, dès le lendemain, ou dans les 48 heures.

Nous disposons également d'une psychologue spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales dont la mission est double :

- aider les victimes à se séparer, lorsqu'elles ont des freins psychologiques et des peurs qui les empêchent de prendre cette décision ;

- aider à la " réparation " des victimes lorsque les séquelles psychologiques des violences les empêchent de trouver un équilibre.

Enfin, nous avons recours à un conseiller juridique et stratégique. Celui-ci n'est pas en contact direct avec les victimes, mais l'accueillante de jour peut le joindre tous les après-midi (et parfois la nuit) et lui poser les questions auxquelles elle ne sait pas répondre. Il aide à prendre du recul lorsqu'il faut agir dans l'urgence, et a parfois été amené à gérer des situations de crise.

Un guide méthodologique

À l'issue des 4 sous-commissions, un guide méthodologique a été élaboré. Le préfet l'a transmis aux différents services, notamment aux services de police, de gendarmerie et aux urgences des hôpitaux.

Ces services qui rencontrent les victimes au moment de la crise sont fortement incités à les orienter vers le dispositif - l'objectif étant de "profiter" de la situation de crise pour mettre les femmes victimes de violences en contact avec le dispositif. Nous savons en effet que si nous laissons passer une seule journée, elles peuvent se renfermer dans le silence.

Ce guide méthodologique s'adresse aussi aux travailleurs sociaux, aux assistantes sociales des CCAS (15), de la CAF (16) et des associations qui reçoivent les femmes comme les Centres d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF), l'association d'aide aux victimes, les lieux d'hébergement et les lieux de médiation.

Ce guide méthodologique prévoit une réorientation vers "SOS violence conjugale 04", ce qui nous permet à la fois d'évaluer le nombre de femmes victimes, leur parcours, mais aussi d'être la mémoire de ce parcours.

Ensuite, en fonction des besoins, nous réorientons les femmes vers l'ensemble des ressources qui existent dans le département.

Un questionnaire d'accueil des femmes victimes de violences

Nous utilisons également un questionnaire d'accueil des victimes, inspiré d'une expérience menée par un procureur de Haute-Savoie. Les policier/es et gendarmes doivent le remettre aux victimes (17).

Ce questionnaire est autant un outil sur lequel le procureur s'appuie pour étayer la plainte, qu'un outil de prise de conscience pour les femmes : il leur permet de mettre des mots sur ce qu'elles sont en train de vivre. Certaines violences économiques, sexuelles, psychologiques ne sont pas toujours identifiées en tant que telles par les victimes.

Une convention taxi et un dispositif mobile

Notre département connaissant un problème de mobilité et une insuffisance des transports en commun, nous avons une convention taxi qui permet de conduire les femmes vers un lieu d'accueil.

Par ailleurs, dans un département comme les Alpes-de-Haute-Provence qui compte 125 000 habitant/es, pour environ 250 communes, tout le monde se connaît, et il est difficile pour une femme de se rendre discrètement à une permanence dans la petite ville ou le village où elle réside.

Le CIDF tient des permanences dans 6 villes. Mais, ce sont des lieux identifiés dans lesquels elles ne peuvent pas aller avec toute la discrétion qu'il convient.

C'est pourquoi " SOS Violence conjugale 04 " prévoit d'aller à la rencontre des victimes dans tout le département, à l'heure et au lieu qui leur conviennent : dans un square, au café du village voisin, dans la voiture, dans une école, dans un centre social, chez des ami/es. Nous nous adaptons pour permettre cette rencontre.

Dans les départements ruraux, cette mobilité est recommandée et très adaptée. De plus, les femmes se sentent réellement soutenues. Elles sont émues de se rendre compte qu'un réseau est prêt à se déployer pour elles.

La première rencontre

La première rencontre fait l'objet d'un entretien approfondi qui dure au moins deux heures. L'accueillante de jour a toujours sur elle un ordinateur portable avec une imprimante pour faire un résumé de la situation, c'est-à-dire synthétiser en une page et demie la complexité de la situation de la victime.

Ce document, facile à lire, sert ensuite aux avocat/es qui en sont très demandeurs. Il arrive parfois chez un JAF, ou les travailleurs sociaux, et évite la répétition d'un récit douloureux. Il permet à la victime d'adopter une position de recul sur sa situation.

Un Observatoire départemental des violences conjugales

Le dispositif départemental de lutte contre les violences conjugales prévoyant une orientation quasi-systématique des femmes victimes vers notre association, il est apparu que nous étions à la meilleure place pour observer le phénomène des violences conjugales dans le département. En effet, les seuls chiffres venaient de la Police et de la Gendarmerie. Or, le nombre de plaintes ou de mains courantes ne représente que la partie émergée de l'iceberg.

L'idée est ainsi venue de créer l'Observatoire 04 afin de mesurer le nombre d'actes de violences, leurs répétitions, leurs causes et surtout les conséquences humaines sur les victimes et leurs enfants. Il s'agit d'un outil diagnostique permettant de mesurer et connaître le phénomène. L'analyse de ces données permet d'identifier des besoins non satisfaits, de révéler l'émergence de nouvelles orientations à explorer pour mieux aider les victimes et mieux lutter contre le phénomène. Elle permet aux financeurs publics de vérifier la pertinence des projets qui leur sont proposés et aux associations de rechercher des solutions adéquates et de proposer des actions innovantes.

La base de données de l'Observatoire étudie plus de 250 items, pour certains empruntés à l'ENVEFF, afin de pouvoir comparer les données départementales aux données nationales. Nous observons la victime, l'auteur, l(es) enfant(s) du couple, le couple, les violences. Les critères portent sur la santé, les revenus, le logement, les antécédents, les catégories socio-professionnelles, les plaintes et leur suivi, les certificats médicaux, l'accueil en police, en gendarmerie, etc.

Les données obtenues figurent sur notre site internet :

www.sosviolenceconjugale04.org

La formation

Il est nécessaire de former les policier/es et les gendarmes. En effet, quand une femme sort du silence, se rendre dans un commissariat ou dans une brigade de gendarmerie est souvent le fruit d'un long et difficile processus. Or, elles sont trop souvent accueillies de manière inadaptée. Leurs droits ne sont pas respectés, notamment le droit de porter plainte en n'importe quel lieu, et/ou sans certificat médical.

Néanmoins, les gendarmeries ont mis en place un système de " référent/e violences ". Il devrait ainsi y avoir dans chaque gendarmerie une personne référente dans ce domaine, qui connaît mieux les droits des victimes, et à laquelle nous pouvons nous référer, ce qui permet une meilleure coordination dans l'accompagnement.

La nécessité d'un hébergement adapté

Il existe très peu d'hébergements adaptés aux femmes victimes de violences. Or, il faudrait des lieux spécifiques parce qu'entre une femme qui devient SDF suite à de la toxicomanie et une femme victime de violences qui quitte le domicile conjugal avec ses enfants, la situation n'est pas la même, et les réponses doivent être adaptées à la situation de chacune.

15- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

16- CAF : Caisse d'Allocations Familiales

17- Il s'agit d'une série de questions auxquelles les femmes répondent en cochant les diverses réponses possibles.

L'Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis

Gilles GARNIER

Vice-président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Création de l'Observatoire des violences faites aux femmes

Créé en 2002, l'Observatoire est né d'une volonté politique conjuguée au courage des associations et à la collaboration des services de l'Etat. Loin de n'être qu'un lieu d'observation, il est aussi un lieu d'actions et de propositions d'actions. Nous nous réunissons environ 2 fois par an, sans compter les réunions régulières du Comité de pilotage. Là, se construisent des engagements dont la mise en œuvre est surveillée par les associations, et les militant/es de terrain impliqué/es dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Action pour l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales

La question de l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales est vraiment celle qui nous a été posée d'emblée. Pour y répondre, le Conseil Général en tant que tel s'appuie sur l'ensemble des associations que nous subventionnons, y compris sur ses dispositifs d'hébergement.

Cependant, cette première réponse reste insuffisante. En 2005, nous avons alors pris l'engagement de nous adresser au préfet et aux maires que nous avons très fortement incité/es à s'engager pour que chacun/e, sur son contingent de logements sociaux, réserve un appartement pour une femme victime de violences conjugales ou en sortie d'hébergement.

Un certain nombre de maires ont répondu présent/es, mais pas tou/tes. Du côté du préfet, il n'y a pas eu de réponse.

Action à destination du personnel du Conseil Général

Dans toutes les collectivités locales, le personnel est massivement féminin. Or, au sein du Conseil général de Seine-Saint-Denis, il n'existait pas de lieu où nos agentes pouvaient parler des violences vécues ou trouver des réponses à ce sujet. Parce qu'il faut aussi savoir se remettre en cause, nous avons donc ouvert une consultation à leur attention pour permettre à des réalités peut-être invisibles dans les bureaux d'être clairement exprimées.

Ouverture d'une consultation de victimologie

Nous avons également ouvert une consultation de victimologie pour les femmes du département, qui va être élargie aux enfants témoins de violences conjugales vécues par leur mère. En effet, assister à des violences au sein de sa propre famille n'est pas sans conséquence psychologique. Par ailleurs, il peut aussi exister des conséquences en termes de reproduction des violences.

Les actes symboliques

Enfin, les actes symboliques sont importants. Désormais, à chaque fois que nous avons connaissance d'une agression entraînant une Incapacité Totale de Travail (ITT), et parfois la mort, nous organisons des marches silencieuses. Nous nous réunissons de manière symbolique, soit sur le lieu de l'agression, soit avec les familles et les ami/es de la femme concernée.

En 2006, 8 femmes sont décédées en Seine-Saint-Denis sous les coups de leur compagnon ou de leur ex.

Nous ne nous réunissons pas uniquement pour constater. Nous savons que les manifestations publiques sensibilisent l'opinion. Par ce biais, nous touchons des femmes, des jeunes filles, et aussi quelques hommes, qui découvrent nos dispositifs, les réseaux, etc. Il ne faut pas oublier que, si des dispositifs existent, les moyens de les faire connaître ne suivent pas toujours.

Résistances et débats

Il existe de moins en moins de résistance de la part des élu/es à se mobiliser contre les violences faites aux femmes. Ce qui manque désormais, ce sont les actes.

Du côté de l'Education Nationale, nous travaillons plus particulièrement avec la médecine et les infirmier/es scolaires. Je pense que ces dernier/es ont été une excellente porte d'entrée. En effet, ce sont elles/eux qui reçoivent souvent le 1^{er} témoignage des victimes de violences.

Quant à l'inspection académique, nous sentons à la fois des avancées et des reculs. Les reculs, nous les avons vus en particulier quand nous avons voulu diffuser un questionnaire sur les violences en direction des jeunes filles, pour faire suite à l'ENVEFF. Il nous a été dit que certaines questions ne pouvaient être posées, même de manière anonyme. Les réticences portaient sur les révélations que pouvaient faire les jeunes filles et leurs conséquences : le signalement, puis la remontée de la chaîne de la responsabilité et la mise en cause de ce qui n'a pas été vu dans les établissements scolaires.

Il existe aussi parfois, non pas des résistances, mais des interrogations d'une partie de la population. Quand nous avons lancé la campagne " les hommes parlent aux hommes ", cette campagne où les hommes violents étaient interpellés, nous avons eu beaucoup de réactions positives, mais aussi quelques résistances. Un certain nombre de personnes a été choqué par cette campagne. Mais ce n'est pas grave, cela a permis de débattre et à des hommes de prendre position et de s'impliquer. Ce fut très positif (18).

L'imbrication des combats : le rôle des hommes

Je pense qu'il ne faut pas dissocier le combat contre les violences faites aux femmes d'autres types de combats. Il faut lutter sur tous les fronts parce qu'on peut être à la fois discriminé/e et discriminant/e : un homme peut ainsi subir des discriminations, mais être discriminant, sexiste, machiste, et violent envers les femmes.

Les violences faites aux femmes, ce n'est pas un sujet de fille. C'est un sujet de société. Et c'est aussi un sujet qui concerne les hommes.

Le contrat "jeune majeur/e" pour les jeunes filles menacées de mariage forcé et les jeunes sans-papier/es

Même si les discussions n'ont pas été évidentes avec les éducatrices et éducateurs de l'aide sociale à l'enfance, le contrat " jeune majeur/e " représente un outil très intéressant dont on peut se servir dans les situations de violences.

En général, le contrat " jeune majeur/e " arrive après une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes qui nous étaient déjà confié/es, et il reste très difficile de faire signer un contrat à un/e jeune majeur/e jusque là inconnu/e. Pourtant, nous avons décidé d'utiliser le " contrat jeune majeur/e " pour aider des jeunes filles menacées de mariages forcés, mais aussi de le mettre à disposition de l'ensemble des jeunes sans-papier/es de 18 à 21 ans qui risquent d'être expulsé/es.

En effet, le gouvernement a modifié la réglementation sur les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : les jeunes majeur/es étranger/es qui n'ont pas bénéficié de 3 ans de protection de l'aide sociale à l'enfance, sont potentiellement expulsables.

Nous avons donc réservé un certain nombre de places - des places de protection et de mise à l'abri - pour les jeunes majeur/es sans papiers. Cela nous permet de travailler avec elles/eux, d'espérer régulariser leur situation, et puis de parfaire ou de continuer une formation professionnelle - qu'elles/ils souhaitent repartir dans leur pays d'origine (ce qui peut arriver), ou qu'elles/ils souhaitent rester sur le territoire national.

Cela a été mis en discussion avec les travailleuses et travailleurs sociaux qui nous disent qu'un certain nombre de jeunes en situation régulière et/ou avec des problèmes sociaux classiques de sortie de dispositif d'aide sociale à l'enfance sont ainsi mis en concurrence avec les jeunes sans-papier/es puisqu'il y a moins de place pour eux/elles. Mais, parce qu'il y a urgence pour les jeunes filles menacées ou victimes de mariages forcés, et pour les enfants qui risquent d'être expulsés, il nous faut effectivement choisir des priorités.

La nécessité d'une prise de position au niveau national

Nous ne pouvons pas attendre la prise de conscience de chacune des assemblées départementales et de chacune des assemblées régionales face aux problèmes soulevés par les violences faites aux femmes. C'est un texte national qui peut nous aider.

Dans le cadre de la refonte des programmes de l'Education Nationale, nous espérons une position sur la question de la représentation des femmes, des droits des femmes, des violences faites aux femmes, historiquement et sous toutes les latitudes. Il faut en parler et arrêter de se cacher derrière des figures symboliques comme Jeanne Hachette ou Louise Michel.

Les stages citoyens

Je vous incite à saisir un dispositif mis en place dans le cadre de la loi PERBEN 2, une mesure alternative à l'incarcération ou à la peine : ce sont les stages citoyens - qui peuvent produire le meilleur et le pire.

Il y a déjà eu un stage citoyen en Seine-Saint-Denis pour les primo-délinquants en matière de violences à l'égard des femmes. Le procureur Poiret qui est un homme remarquable sur ce sujet, a décidé que ces stages à destination des hommes qui avaient battu leur compagne, seraient animés non seulement par un juge et la police, mais aussi par des associations féministes, et notamment le Mouvement Français pour le Planning Familial.

Il est possible d'investir ces dispositifs avec du contenu, pour faire en sorte que ces stages ne soient pas uniquement un endroit où l'on répète la loi, mais où l'on parle, y compris avec des victimes.

Des études

En France, nous manquons d'études sur les rapports sociaux de sexe et sur l'impact des politiques mises en place. Nous manquons d'études chiffrées, notamment sur les conséquences économiques en matière de violences faites aux femmes : combien de jours d'ITT, à combien s'élève le coûts pour la

sécurité sociale, etc. Certain/es n'entendront que ce discours-là, notamment le patronat. Il faut leur montrer les conséquences des violences faites aux femmes sur les entreprises, et les avantages de la prévention.

Ernestine RONAI

Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

La politique mise en place au niveau du Département s'adresse à l'ensemble de la population, à travers des actions de sensibilisation de grande envergure.

Nous avons un partenariat fort avec les villes, de sorte que la politique proposée par le Conseil Général est reprise par les villes. Nous pouvons ainsi mener un travail de sensibilisation dans toute la Seine-Saint-Denis.

Notre action de sensibilisation grand public

1. Le théâtre de l'Opprimé/e

Une partie de notre travail de sensibilisation consiste à faire comprendre qu'il est possible d'agir contre les violences faites aux femmes, et à faire en sorte que le grand public s'empare de cette question. Pour y parvenir, nous utilisons une méthode de sensibilisation appelée " le théâtre de l'opprimé/e ". Il s'agit d'une méthode de démocratie participative : une scénette est présentée au public à qui il est ensuite demandé de monter sur scène pour transformer la réalité. Le principe est de démontrer qu'il est possible de transformer la réalité, en permettant à chacun/e de s'exercer.

Le théâtre-forum est également un outil de perfectionnement de la politique menée par le Conseil général. En effet, en créant les conditions d'expression de la parole et de propositions, il permet à des idées d'éclore. Ces idées sont ensuite reprises par le Comité de pilotage et les élu/es qui en tirent des mesures précises.

2. La formation des professionnel/les

Le Conseil Général mène un travail de formation en réseau local des professionnel/les : l'enjeu étant que chaque professionnel/le sache à qui

s'adresser quand une femme victime de violences l'interpelle, apprenne à travailler avec l'aide sociale à l'enfance, les associations, et l'ensemble des partenaires, comme la maison des parents et les enseignant/es, et connaisse les compétences de chacun/e pour accompagner efficacement les femmes victimes de violences.

Par la formation des professionnel/les, la politique pensée au niveau du Conseil Général parvient ainsi à la population.

3. Le rôle des médias

Le relais médiatique est aussi d'une grande portée dans la sensibilisation du grand public. Or, nous avons la chance d'avoir un relais médiatique important : nos actions sont bien relayées et parviennent ainsi à la population de Seine-Saint-Denis.

4. La sensibilisation des jeunes

Nos opérations de sensibilisation concernent également les jeunes qui sont l'un des publics visés par notre politique.

Par exemple : comment une fille menacée de mariage forcé peut s'en sortir toute seule ? C'est impossible. C'est trop lourd. Nous devons donc à la fois nous adresser aux jeunes filles concernées, mais aussi aux autres jeunes qui peuvent les entourer.

Nous devons arriver à construire tout un relais dans la population pour que les jeunes filles concernées puissent concevoir de discuter avec leurs parents, puis se dire qu'il leur est possible d'échapper à ces mariages forcés. Voilà le sens de notre travail.

Notre action contre les mariages forcés

I. Les dangers de la stigmatisation

Lorsque nous avons posé la question des mariages forcés, il nous a été dit qu'il s'agissait d'un problème culturel et que nous allions stigmatiser un certain nombre de personnes. Nous avons alors eu des débats avec le personnel du Conseil Général, puis avec les populations pour diffuser l'idée que les mariages

forcés ne sont pas un problème culturel. Les Africain/es eux-mêmes parlent des mariages forcés comme d'une pratique néfaste.

Dans notre département, les populations viennent de toute la planète. Nous voulions donc établir un lien avec les pays d'origine des habitant/es de la Seine-Saint-Denis. Nous avons ainsi été en contact avec l'Afrique, et plus particulièrement le Mali. Nous y avons subventionné la formation de comédien/nes qui ont travaillé sur les mariages forcés, et qui viennent aujourd'hui en France nous raconter ce qui se passe là-bas, ce que vivent les hommes et les femmes de là-bas. En effet, au Mali, des personnes luttent contre les violences faites aux femmes, et notamment contre les mariages forcés. Et ici, les hommes et les femmes croient parfois qu'être fidèle à la tradition d'origine, c'est être fidèle à son pays, et aux mariages forcés.

2. Evaluation des mariages forcés

Pour ce qui est de l'évaluation du nombre de mariages forcés, il est dit qu'en France 70 000 personnes sont concernées. Je pense personnellement que pour la Seine-Saint-Denis, les mariages forcés concernent entre 10 et 15 000 personnes.

Or, en 2005, les relevés de l'aide sociale à l'enfance indiquent 35 demandes d'aide contre les mariages forcés, ou des menaces de mariages forcés. Le décalage est important !

3. Des outils de sensibilisation

Pour nous, il est vraiment important de provoquer le débat à travers de larges campagnes de sensibilisation. Pour cela, nous avons des outils :

- un DVD réalisé à partir d'une pièce de théâtre de jeunes d'un lycée d'enseignement professionnel de Bobigny. Ce DVD contient des entrevues avec les jeunes, et une présentation de leur pièce de théâtre. Il circule en Seine-Saint-Denis, mais aussi en France. Il a en effet bénéficié d'une bonne promotion, puisqu'il a l'originalité de donner la parole aux jeunes elles-mêmes, ce qui est important.

- un protocole à destination des professionnel/les, en partenariat avec le Parquet, sur ce que la loi permet contre un mariage forcé.

Ce protocole est composé de trois parties.

La première concerne les moins de 18 ans, et indique ce que l'aide sociale à l'enfance et le parquet peuvent mettre en place pour venir en aide aux mineur/es dans le monde de l'enfance en danger. C'est le cas le plus simple.

La deuxième concerne les plus de 18 ans, et témoigne d'une décision importante prise par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. En effet, nous proposons que le dispositif du contrat " jeune majeur/e " (18/21 ans), contrat sur la protection de l'enfance, puisse protéger des filles victimes ou menacées de mariages forcés. Cette décision qui a des conséquences financières que le Conseil général assume, permet d'aider une tranche d'âge très sensible, les 18/21 ans : les périodes critiques se situent souvent au mois de juin, au moment du baccalauréat. Les jeunes qui partent pour les vacances d'été peuvent ne pas revenir. Les vacances de Noël sont aussi une période critique : c'est la saison des mariages au Mali.

La troisième et dernière partie du protocole concerne les plus de 21 ans qui demandent aussi à être aidées, et pour lesquelles nous avons mis en place, avec le service départemental d'aide financière, une aide immédiate d'urgence. Nous voyons ensuite avec les services sociaux pour ce qui est de l'accès aux droits, des aides financières ou de l'aide à la construction d'un projet (si elles sont en cours d'études), et de l'hébergement. L'idée est de ne pas les laisser seules avec leurs problèmes.

L'engagement du Conseil Général est réel, y compris en termes financiers.

- un protocole à destination du grand public, publié à 18 000 exemplaires, qui sera largement distribué dans la population au fur et à mesure des débats.

- un bracelet destiné au grand public portant le message " C'est mon coeur qui choisit ", et distribué lors des représentations théâtrales. L'idée est d'en faire un trait d'union, un outil de reconnaissance, entre les habitant/es de notre département, pour les jeunes comme pour les plus âgé/es. Le message " C'est mon coeur qui choisit " s'adresse à tout le monde : aux personnes d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb, de la Turquie, d'Asie du sud-est, des Comores,

comme aux personnes de France. 20 000 bracelets ont été diffusés, notamment pour répondre aux nombreuses demandes arrivées par internet (13 000).

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny en charge de la mission des droits des femmes, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis et membre du bureau d'ECVF

Une délégation aux droits des femmes à Bobigny

Bobigny est une ville de 44 200 habitant/es, dont 52 % de femmes et 30 % de jeunes de moins de 18 ans.

Bien que n'étant pas très grande, Bobigny est néanmoins une ville préfecture, au cœur du département, où siègent toutes les grandes institutions, les grandes administrations, notamment le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, le Conseil Général, la Préfecture.

La délégation aux droits des femmes a été créée en 2001 par Bernard Birsinger, un homme et un maire féministe, qui nous a malheureusement quitté/es brutalement. Quand elle m'a été confiée, j'étais seule. Mais depuis 2003, je suis assistée par une chargée de mission.

Il est vrai que la délégation aux droits des femmes est très réduite parce que nous ne sommes que deux. Or, il est extrêmement difficile, quand on travaille, notamment dans l'activité judiciaire, d'arriver à combiner activité professionnelle et mission d' élu/e. Fort heureusement, ma chargée de mission est une femme absolument dynamique, pleine d'idées et de courage, et féministe, ce qui me semble important et essentiel pour mener à bien les travaux et les actions de notre mission.

Le soutien de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes aux villes de la Seine-Saint-Denis

La délégation aux droits des femmes de la ville de Bobigny agit à échelle locale, en partenariat avec l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.

Lors de la création de l'Observatoire, la ville de Bobigny s'en est immédiatement rapprochée. En effet, du fait de la proximité géographique - l'Hôtel de Ville n'est pas loin du Conseil Général où siège l'Observatoire -, et de la personnalité de sa responsable, Ernestine Ronai, également militante féministe que je connais par ailleurs, des liens privilégiés se sont noués et nous nous sommes évidemment emparé/es de tous les dispositifs et outils mis en place par l'Observatoire.

Ainsi, l'Observatoire organise chaque année des rencontres autour du 8 mars - journée internationale de lutte pour les droits des femmes -, qui se tiennent à Bobigny, et auxquelles tou/tes les professionnel/les, institutionnel/les, partenaires, actrices et acteurs sociaux, associations du département sont invité/es.

Ces rencontres sont très importantes pour nous. Elles nous permettent de nous questionner : comment réagir face aux situations de violence ? Comment se projeter personnellement face aux situations rencontrées ? Comment trouver les mots aux maux ?

Ces questions se posent sans cesse et à chaque instant, même aux personnes expérimentées sur la question des violences faites aux femmes. En effet, chaque situation est un cas individuel, un cas d'espèce comme on dit en droit. Il ne peut y avoir de réponse unique et uniforme face à la complexité des formes de violences vécues par les femmes.

Par ailleurs, l'Observatoire soutient aussi les élu/es en favorisant la sensibilisation des professionnel/les, et en donnant les moyens de sensibiliser la population. En effet, les actes des rencontres annuelles organisées par l'Observatoire qui rassemblent des informations, des témoignages, des lieux de ressource et des outils de sensibilisation, nous sont très précieux.

L'implication concrète de Bobigny

- Dans les campagnes de sensibilisation grand public

Dès la 1^{ère} campagne d'affichage contre les violences faites aux femmes, en septembre 2004, Bobigny a été une ville partenaire : des affiches ont été collées sur tout son territoire, et des rencontres/débats ont été organisées autour de

cette campagne. Les affiches ont aussi été exposées à la fête de la ville, et des cartes postales - supports de ces affiches - ont été distribuées massivement auprès de la population, et à toutes les manifestations publiques.

En 2006, nous avons organisé un micro-trottoir sur le parvis de l'Hôtel de Ville: après avoir exposé sur des panneaux les affiches de la campagne entre la sortie du centre commercial et le parvis, nous avons invité les passant/es à les commenter et à nous dire ce qu'ils/elles en pensaient. Nous avons vraiment été surpris/es par la participation, tant des hommes que des femmes. Nous avons recueilli des témoignages bouleversants de femmes sur les violences vécues. Ce micro-trottoir a été filmé. A partir de ces témoignages, nous avons réalisé un DVD d'une vingtaine de minutes destiné à être utilisé par nos partenaires (associations, scolaires, etc...).

Toujours en 2006, lors des dernières assises de la ville de Bobigny, la délégation aux droits des femmes a pu évoquer dans le débat avec la population le problème des violences par le biais de ces affiches.

Ces campagnes d'affichage sont donc extrêmement importantes : elles facilitent la parole, et nous permettent de réaliser un travail en profondeur sur les violences avec les associations, notamment celles liées par un contrat de ville (l'association des Femmes relais médiatrices interculturelles, l'association Femmes Solidaires, et des associations ayant une forte audience auprès des jeunes comme le Club de prévention "Vie et Cité").

Ces affiches ont ainsi constitué un élément fédérateur qui a permis d'aborder la question des violences vécues par les femmes - quel que soit leur milieu social ou culturel - avec les associations et les professionnel/les de la ville.

- Dans la sensibilisation des professionnel/les

L'Observatoire a développé le théâtre-forum comme outil de sensibilisation des professionnel/les, et la ville de Bobigny en est chaque année partie prenante. En effet, les services de la Ville participent massivement à ces rencontres qui favorisent des liens transversaux entre l'élue chargée des droits des femmes, d'autres secteurs de la ville et les associations, notamment les associations de femmes.

- Dans la campagne contre les mariages forcés

La ville de Bobigny a été particulièrement impliquée dans la réalisation du DVD sur les mariages forcés (19) . En effet, cette pièce de théâtre a été montée par les élèves de seconde du lycée Sabatier, un lycée professionnel de Bobigny, et jouée - entre 2001 et 2003 - dans une douzaine de classes de 4 collèges de Bobigny.

Ce DVD constitue pour nous un outil important et nous permet d'organiser des rencontres et des débats sur le thème des mariages forcés.

Par ailleurs, durant les rencontres " Femmes du monde en Seine-Saint-Denis ", rencontres internationales de théâtre-forum, organisées par l'Observatoire, nous avons prévu une rencontre de théâtre-forum autour de la thématique des mariages forcés à la mairie de Bobigny, dans le salon d'honneur, avec une visite de la salle des mariages conçue par l'artiste Hervé Di Rosa. Pour cette rencontre, nous avons principalement ciblés les scolaires et les deux principales associations de femmes de la ville : " Femmes solidaires " et " Femmes relais ".

Les dynamiques impulsées par l'Observatoire à Bobigny

L'Observatoire donne une impulsion qui s'imprime dans la politique de la ville. Nous avons ainsi créé, au sein de la mairie, un groupe de travail sur la problématique des violences faites aux femmes, co-piloté par la délégation aux droits des femmes et la directrice des services sociaux. Ce groupe de travail est composé de l'Observatoire, des représentant/es de la police, de la justice, et d'associations (Planning familial, l'association des juristes berbères, le Comité de prévention de la maltraitance et des violences sexuelles sur les enfants, SOS Victimes, SOS Femmes, PMI), et met en place un réseau permettant d'agir de manière transversale face aux situations de violence.

Par ailleurs, outre la réalisation d'un dépliant de 2 pages avec les lieux ressources de la ville à destination de la population, nous travaillons à l'élaboration d'une grille de lecture, une sorte de questionnaire, pour faciliter l'identification des situations de violences, ce qui n'est pas toujours simple. En effet, les services sociaux surtout sollicités par des femmes doivent savoir déceler, derrière des demandes alimentaires ou autres, des situations

extrêmement douloureuses, ou des situations de souffrance dues à des violences.

Un exemple de l'impact de l'Observatoire sur les professionnel/les

Je me suis personnellement emparée de la première campagne d'affichage de l'Observatoire, et l'ai transposée sur le plan professionnel. Ainsi, en novembre 2004, j'ai collé les affiches de cette campagne dans la salle des pas perdus du tribunal de grande instance. J'ai évidemment été interpellée et questionnée par les consoeurs et les confrères du barreau. Puis, il y a eu une décision spontanée d'organiser une permanence téléphonique par les avocat/es du barreau en direction des femmes durant la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette permanence téléphonique a été très couverte médiatiquement en novembre. Nous avons été débordé/es toute la journée par des appels provenant de toute la France.

Cette expérience du 25 novembre 2004 a suscité une implication du barreau dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Dès janvier 2005, un groupe d'avocat/es s'est ainsi constitué pour travailler sur cette question, sensibiliser, et intervenir à brefs délais sur le plan judiciaire, et accompagner les femmes victimes dans ces démarches si souvent difficiles et peu lisibles. Ce groupe comprend aujourd'hui une cinquantaine d'avocat/es, pour un barreau qui en compte environ 400. Un nombre non négligeable d'avocates s'est donc mobilisé - je dis " avocates ", car il n'y a aujourd'hui que 6 hommes.

Nous avons ensuite créé une permanence téléphonique hebdomadaire en direction des femmes, tous les vendredis, tenue par un/e avocat/e du groupe. Ce numéro unique de l'ordre des avocat/es commence à être connu, et les appels sont de plus en plus nombreux.

La réponse judiciaire est extrêmement importante. Car il ne suffit pas de dire à une femme qu'elle doit quitter son conjoint, qu'elle doit s'en sortir, qu'elle doit prendre une décision, qu'elle ne peut pas rester dans une situation de

violences. Il faut aussi des relais pour que le parcours judiciaire ne soit pas un parcours d'obstacles, et ait une vraie cohérence pour les personnes concernées.

Comme la population de Seine-Saint-Denis est très défavorisée sur le plan économique, la plupart des situations de femmes que nous prenons en charge est traitée au titre de l'aide juridictionnelle (20). Vu la nécessité d'agir rapidement face aux violences, sans attendre la réponse à la demande d'aide juridictionnelle, notre groupe d'avocat/es a signé une convention avec l'ordre des avocat/es aux termes de laquelle chacun/e d'entre nous accepte d'engager immédiatement les procédures nécessaires, qu'elles soient sur le plan des affaires familiales ou sur le plan pénal, sans solliciter de rémunération.

Au niveau du barreau de la Seine-Saint-Denis, il y a donc eu cette impulsion de l'Observatoire. Et la deuxième campagne d'affiches axée sur l'impact des violences conjugales sur les enfants fait aussi beaucoup parler parmi les professionnel/les.

18- Si vous souhaitez recevoir les affiches et les cartes postales de cette campagne, écrivez à eronai@cg93.fr ou téléphonez au 01 43 93 92 78.

19- Voir la présentation d'Ernestine Ronai, pp. 36-40.

20- Le montant de l'indemnisation de l'aide juridictionnelle est très en-deçà du coût des prestations fournies par les avocat/es, et la plupart des barreaux est actuellement mobilisée pour reposer la question de l'aide juridictionnelle et d'un réel accès au droit.

Interventions des participant/es

Une prise de conscience encore trop absente chez les élu/es

Michèle LOUP

Conseillère régionale d'Ile-de-France en charge de la mission " Egalité hommes/femmes ", et membre du bureau d'ECVF

En 2000, l'ENVEFF a permis de rendre visible un phénomène de société qui jusque-là n'apparaissait que dans les pages des faits divers. L'ampleur des violences faites aux femmes - chaque année, 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales, et c'est encore certainement sous-estimé - a été la grande révélation de cette enquête. Celle-ci démontre ainsi comment les violences conjugales constituent un réel fait de société qui concerne les politiques, dans leur ensemble et de manière transversale.

Cependant, les difficultés de prise en charge des femmes victimes de violences demeurent : les problèmes d'hébergement et d'emploi, les problèmes relatifs aux enfants qui ont assisté aux violences et aux dégâts qu'elles ont provoqués chez leur mère, quand ils n'ont pas été eux-mêmes victimes de violences physiques.

Tous ces problèmes coûtent énormément à la société comme aux entreprises. C'est pourquoi j'ai été stupéfaite d'apprendre dernièrement que les élu/es du Conseil Economique et Social Régional considèrent les violences faites aux femmes comme une affaire privée dont ils/elles n'ont pas à se mêler. C'est absolument incroyable d'en être encore à ce stade.

La question de l'hébergement

Françoise CLAIREAUX

Conseillère municipale d'Asnières-sur-Seine

Une question sur l'hébergement : est-ce que les centres d'hébergement estiment plus judicieux de reloger des femmes dans la commune où elles vivaient, ou de mettre en place des dispositifs pour les protéger en les éloignant de leur commune et du conjoint violent qui peut essayer de la rejoindre et se comporter de façon encore plus violente ?

Gilles GARNIER

Vice-président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Je pense qu'il faut s'appuyer sur le choix des femmes. Ce ne sont pas des choix faciles, et il faut les prendre en compte dans leur complexité.

Des femmes préfèrent rester chez elles, même si c'est dur, parce que c'est leur appartement, que leurs enfants y ont grandi et fréquentent l'école du quartier, qu'elles y ont des attaches amicales. Il faut leur donner les moyens d'être protégées.

Pendant des années, sous prétexte de les protéger, on a mis des femmes en situation d'errance, pendant que l'auteur des violences restait confortablement chez lui. Ce n'était pas une bonne solution.

En revanche, si des femmes souhaitent quitter l'appartement, mais rester dans la même ville, il faut qu'elles en aient la possibilité.

D'autres solutions doivent aussi être mises en place. Par exemple, les villes de Saint-Ouen et de Bagnolet ont proposé d'échanger des appartements : une femme de Bagnolet peut ainsi être hébergée à Saint-Ouen et inversement. Il est intéressant que des villes coopèrent.

Par ailleurs, il faut mener une réflexion sur les lieux spécifiques d'hébergement. Je pense à certains hôtels qui servent de lieux de prostitution (il faut dénoncer les violences faites aux femmes dans le cadre de la prostitution). Héberger une femme qui sort d'un couple où cela se passait mal dans un hôtel où elle sera

confrontée à la prostitution, à certains comportements masculins, voire même à ceux de l'hôtelier, ce n'est pas une solution.

Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis a fermé des hôtels suite aux comportements violents de certains hôteliers à l'encontre de femmes isolées. Il faut faire très attention.

Frédérique LEBON

Déléguée régionale aux droits des femmes à la Réunion

Il n'existe pas une façon unique de répondre à la question de l'hébergement. Il faut diversifier l'offre et les possibilités, y compris les possibilités solidaires, les possibilités amicales, etc.

Nous expérimentons actuellement à la Réunion l'hébergement familial : des familles d'accueil sont formées pendant un an sur le même principe que les assistantes maternelles pour pouvoir accueillir, non pas des femmes victimes de violences, mais des personnes en difficulté, et en particulier des femmes victimes de violences.

Cette expérimentation a démarré fin septembre 2006. Nous ne pouvons pas encore vous en dire davantage.

Claude MICHEL

Chanteuse féministe

Je suis présidente d'une petite association bretonne de 8/10 bénévoles qui accueille des femmes victimes de violences. Nous les hébergeons en hôtel, dans l'heure où nous avons connaissance du problème, jour et nuit. Théoriquement, nous ne les hébergeons qu'une semaine, et éventuellement une 2e semaine, et essayons de ne pas dépasser ces délais.

Nous sommes souvent appelé/es par des assistantes sociales ou des gendarmes, lorsqu'ils/elles ont une situation dont ils/elles ne savent que faire.

Nous proposons cette solution à court terme et provisoire. Néanmoins, nous apportons une réponse immédiate aux femmes et à leur(s) enfant(s). Nous pouvons aussi prendre en charge la nourriture, en cas de besoin.

Notre association est une sorte de tampon entre la crise et la possibilité d'entrer dans un foyer ou un lieu d'hébergement.

Françoise MAROTTO

Responsable du dispositif " SOS Violence conjugale 04 "

Au niveau des Conseils Généraux et de la DDASS (21), nous avons des problèmes : quand nous faisons une demande d'hébergement dans un département limitrophe, les foyers nous répondent qu'ils ne sont subventionnés que pour des personnes de leur département. Il faudrait que la loi-cadre prévoie la possibilité pour les victimes de violences conjugales d'être hébergées dans un autre département.

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny en charge de la mission des droits des femmes, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis et membre du bureau d'ECVF

Le relogement des femmes devrait venir en second plan puisque le principe est de se battre pour que les femmes restent dans leur logement. Mais on se heurte alors aux difficultés liées aux endettements locatifs.

Sans loi-cadre, il appartient aux villes et aux départements de trouver un canevas de mesures sociales et d'accompagnement, et de se mobiliser pour permette aux femmes de rester dans leur logement, ce qui peut être très périlleux.

En tant qu'avocate professionnelle, j'ai rencontré une femme qui ne pouvait plus rester dans son quartier parce que la famille y vivait aussi. On parle toujours du mari ou du conjoint violent, et on oublie qu'il y a aussi énormément de pressions familiales. Dans certains cas, ce n'est donc pas simplement contre le mari qu'il faut agir, mais contre toute une famille, ce qui complexifie les situations et peut nous démunir.

Cette femme voulait donc changer de quartier. La procédure de divorce était en cours, et la jouissance du domicile conjugal lui avait été attribuée

provisoirement par une ordonnance de non-conciliation. Alors que cette attribution de jouissance du domicile conjugal n'était pas une attribution des droits locatifs, nous avons néanmoins pu organiser une mutation de logement avec la ville et l'OPHLM de Bagnolet. Le mari étant co-titulaire du bail, cela n'aurait pas dû se faire sans son accord : la loi ne l'autorise pas.

Cet exemple démontre que lorsque la volonté politique existe et que les actrices et acteurs concerné/es - en l'occurrence l'OPHLM (22), l'adjointe au logement et l'avocate -, se mobilisent sur une question précise, les choses avancent.

Contre les mariages forcés

Zohra CHORFA

Conseillère municipale de Grenoble

J'appartiens au groupe communiste. Nous sommes cinq à la ville de Grenoble dont le maire est socialiste. Nous n'avons pas de délégation aux droits des femmes, ce que je regrette. Néanmoins, je suis féministe depuis ma naissance, c'est-à-dire depuis plus de 50 ans.

Je voudrais apporter un témoignage sur les mariages forcés. J'ai moi-même subi un mariage forcé. Je pense néanmoins qu'il faut faire très attention à ce qui se passe aujourd'hui avec les mariages forcés.

Bien sûr, les mariages forcés existent. Parallèlement, il y a aussi des mariages contractés par des demandeur/es d'asile ou des réfugié/es politiques qui peuvent être des mariages d'amour. Ce n'est pas un service à rendre aux jeunes femmes ni aux jeunes hommes de les stigmatiser systématiquement.

Dans ma ville, j'ai en charge les mariages mixtes. Je m'applique à y regarder de très près, et j'invite à faire très attention et à ne pas mettre une étiquette sur les mariages mixtes. Bien sûr, il faut absolument intervenir lorsqu'on soupçonne un mariage d'être forcé. Il faut cependant faire attention à ne pas rejeter d'emblée les mariages mixtes d'amour qui existent aussi.

Comme plusieurs femmes, j'ai souffert de violences, et pendant des années je n'ai rencontré personne pour m'écouter, parce que je viens d'ailleurs. J'avais toute mon éducation derrière moi qui pesait très lourd. De cela aussi, il faut prendre compte. Même les filles qui sont nées en France, ont cette éducation sur le dos. J'ai divorcé il y a 20 ans, mais quand on parle de violences faites aux femmes, de mariages forcés, c'est toujours très vivace dans mon esprit. Il faut être très près des femmes victimes de mariages forcés, tout en disant que les mariages d'amour existent aussi.

Odile MORILLEAU

Responsable de l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Paris

Notre action contre les mariages forcés concerne les mariages sans amour, sans respect, sans consentement. Nous ne confondons pas les mariages forcés avec les mariages mixtes, ni même avec les mariages blancs qui peuvent être conclus pour résoudre des problèmes de droit au séjour d'une personne. Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'un mariage militant, c'est une aide apportée par une personne à une autre personne.

Le guide contre les mariages forcés que nous préparons à destination des élu/es vise précisément à savoir faire la distinction entre ces différents types de mariage.

Notre propos est d'apporter des éléments aux élu/es et aux services d'État civil qui voient passer des dizaines de mariages tous les ans, et qui sont parfois confronté/es à des doutes et à des craintes. Comment faire la différence entre un mariage mixte, un mariage blanc, un mariage militant et un mariage forcé ?

La réponse peut être dans l'audition des fiancé/es. Nous voulons aider les élu/es et les services d'Etat civil à mener cette audition dans le respect des personnes, mais aussi dans une extrême vigilance pour ne pas laisser des jeunes filles être mariées sous la contrainte.

Je pense qu'il faut mener de front la lutte contre les mariages forcés et la lutte contre la stigmatisation des personnes étrangères.

Effectivement, quand on est fonctionnaire, travailleur/euse social/e d'origine

française et métropolitaine, la légitimité à parler des mariages forcés peut nous être contestée. C'est pourquoi nous avons travaillé avec des associations qui rassemblent des femmes de toutes les origines : le GAMS (23), Elele et ACORT (24), l'association Fatoumata pour l'émancipation des femmes, l'Association des Tunisiens en France, et l'association des Marocains en France qui mènent déjà des actions dans leur communauté contre les mariages forcés.

Ernestine RONAI

Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Qu'est-ce qui a fait réagir le Conseil général de Seine-Saint-Denis sur les mariages forcés ?

Les professionnel/les nous disaient être de plus en plus confronté/es à des filles voulant échapper à des mariages forcés. Des filles qui étaient au Sénégal, ont été mariées de force là-bas et leurs camarades ici avertissaient de leur absence. Des mouvements se sont créés entre ici et là-bas par l'intermédiaire des jeunes eux-mêmes. La mobilisation naît des liens entre les gens ici et les femmes qui risquent des mariages forcés.

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny en charge de la mission des droits des femmes, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis et membre du bureau d'ECVF

Il est vrai que la problématique des mariages forcés est très difficile à saisir. Je crois que nous pouvons très concrètement définir des critères comme l'a fait le procureur de la république de Bobigny : des critères tels que la différence d'âge, le fait qu'une jeune femme soit toujours accompagnée, le fait de ne pas parler la même langue, le fait de ne pas s'exprimer du tout, etc. Je pense que l'observation d'un certain nombre de critères peuvent nous guider.

Nadia CHAABANE

Vice-présidente de l'Association des Tunisiens en France

Nous savons que, pour une bonne majorité, les mariages forcés n'ont pas lieu en France, mais dans les pays du Sud, de l'autre côté de la Méditerranée. Il est donc nécessaire de bâtir un travail de complémentarité avec la société civile de là-bas. Il se trouve qu'en l'absence de régime démocratique, il n'est pas aujourd'hui possible de travailler avec certains de ces Etats. Il reste que nous pouvons agir avec les associations féministes de là-bas, même si elles bénéficient de très peu de moyens.

Lorsque nous sommes saisi/es par des femmes, notamment par des jeunes filles qui se retrouvent coincées en Tunisie et qui ne savent pas à qui s'adresser, nous leur disons de ne surtout pas aller voir la police. En effet, les mariages forcés ont quasiment disparu en Tunisie. Les policier/es qui ne sont ni formé/es ni informé/es, ne comprennent donc pas la situation et appellent les pères des jeunes filles une fois sur deux.

En revanche, au niveau du consulat, un travail de sensibilisation est réalisé et les actrices et acteurs savent intervenir et prendre en charge les jeunes filles menacées ou victimes de mariage forcé.

Comme il y a peu d'associations autonomes et féministes en Tunisie, nous nous appuyons surtout sur des réseaux de personnes. Nous pouvons appeler un/e avocat/e qui habite la région concernée, un/e médecin, des individus... Nous mettons ainsi des personnes hors-la-loi pour en sauver d'autres, puisque nous enlevons - avec l'aide des personnes-relais - la jeune fille dans sa famille où elle est séquestrée.

Un jour, nous avons enlevé une jeune fille qui marchait dans la rue avec son père. Elle a tout de suite été mise dans une voiture de façon à ce qu'elle échappe à son père avant qu'il n'ait eu le temps de réagir, et qu'elle puisse être emmenée au consulat pour être à l'abri et entamer des démarches de rapatriement.

Nous sommes donc dans des situations qui nécessitent une réflexion globale. Je ne pense pas qu'il y ait un dispositif d'hébergement dans tous les pays d'Afrique. Je pense que c'est plutôt marginal, minoritaire et exceptionnel.

Il y a probablement un travail à faire au niveau des élu/es en France pour regrouper les associations de là-bas de façon à mettre en place une chaîne ou un travail en réseau qui accroîtrait l'efficacité des interventions.

Les associations n'ont pas les moyens de passer 50 coups de fil à l'étranger pour trouver une personne-relais. Elles ne sont pas financé/es pour cela. Il s'agit donc de volontariat et d'initiative personnelle : on fait appel à son carnet d'adresses personnel alors qu'on pourrait trouver des moyens plus pertinents et efficaces pour travailler sur une chaîne et un réseau qui aborderait l'aspect de sensibilisation dans les pays d'origine.

Autant au Maroc où les mariages forcés sont extrêmement présents, la question est posée et les féministes la prennent en main, autant en Algérie ou en Tunisie, les mariages forcés ont quasiment disparu. Les associations féministes de ces pays ne rencontrent plus cette situation sur le terrain et ne travaillent donc plus sur cet aspect. Elles se retrouvent donc aujourd'hui à gérer des mariages forcés de filles vivant en France, qui sont d'origine tunisienne ou algérienne, avec une double appartenance nationale. Or, la binationalité n'est pas une vraie binationalité. Juridiquement, c'est une méconnaissance. En Tunisie, les jeunes filles sont considérées comme tunisiennes et non françaises ; et en France, elles ne sont que françaises. Ce n'est pas une vraie binationalité (comme la binationalité franco-américaine). En conséquence, le commissariat de police ou l'autorité juridique de là-bas les considère que comme citoyennes tunisiennes. Si elles sont mineures (en Tunisie, la majorité est à 20 ans), on se réfère à leur tuteur. On appelle donc le père ou l'oncle, ou un homme majeur de la famille.

Les jeunes filles peuvent être protégées par les lois du pays qui posent le consentement comme une obligation pour contracter un mariage. Néanmoins, dans le même temps, leur statut de mineures les fragilisent et ne leur permet pas de faire valoir leurs droits en tant que personnes bénéficiant de la majorité en France.

Il existe donc des dysfonctionnements qui sont des ratages dus à ces doubles statuts, et au manque de connexion entre les réseaux ici et là-bas. Nos associations se retrouvent à faire ce lien, sans bénéficier de moyens pour agir

efficacement. Nous n'avons pas les moyens de réunir toutes les associations de là-bas pour les former sur l'accueil, sur la manière d'agir, sur la prise en charge, etc.

Travailler sur les modèles identitaires sexistes pour combattre les violences faites aux femmes

Marie-Thérèse MARTINELLI

Conseillère municipale de Toulouse

Je suis du groupe communiste républicain, et la républicaine du groupe. J'ai été élue à cause, ou grâce, à mon engagement féministe qui remonte aux années 70. J'ai aussi été la déléguée académique à l'égalité filles/garçons à Toulouse, et ai donc été très impliquée au niveau de l'éducation nationale pour la mise en place d'actions favorisant l'égalité.

Parmi mes nombreuses occupations, je participe à la Marche mondiale des femmes. Dans ce cadre-là, j'ai rencontré dernièrement la coordination européenne qui s'est tenue au Pays Basque. Nous avons beaucoup parlé de la loi-cadre espagnole contre les violences faites aux femmes, et de son application.

Les féministes espagnoles se posent beaucoup de questions et n'ont pas encore la capacité - car il est encore trop tôt - d'analyser cette loi-cadre et ses répercussions. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il y a une recrudescence importante des cas de violence en Espagne. La loi-cadre a-t-elle poussé les femmes à porter davantage plainte ? Probablement. En effet, à partir du moment où la loi les protège, les femmes osent davantage porter plainte. Il demeure néanmoins un doute. Car il n'y a pas que les violences, il y a aussi les crimes. Le maximum des violences, ce sont les crimes. Or, les crimes conjugaux ont également augmenté en Espagne.

En réalité, tout ce qui pourra être mis en place : logement, loi-cadre, suivi juridique, ne remplacera pas la nécessité absolue de travailler sur les modèles identitaires donnés aux enfants, filles et garçons, sur ce que doit être une petite

filles et ce que doit être un petit garçon.

Lorsque j'étais déléguée académique à l'égalité filles/garçons, j'ai constaté qu'évidemment les enseignant/es s'inquiétaient surtout de l'orientation. Quand je voulais travailler sur les questions d'identité, j'avais beaucoup moins d'adhésion de leur part, parce que nous sommes nous-mêmes constitué/es de certains modèles et les reproduisons.

La première question que je me pose est de comment travailler avec les parents. Il est en effet extrêmement important de travailler sur la parentalité et l'éducation des enfants, sur la manière dont nous reproduisons nous-mêmes des modèles identitaires dans l'éducation que nous transmettons. Je suis convaincue que les structures politiques peuvent travailler sur la parentalité.

D'autre part, dans ma mairie par exemple, j'interpelle souvent la personne chargée des jouets au moment de Noël. Il y a pour les petites filles tels types de jouets, pour les garçons tels autres types de jouets, des jouets guerriers bien sûrs qui vont forcément dans le sens de tout ce qui nous préoccupe sur les violences.

Au Canada, il y a eu d'excellentes études sur la manière dont les jouets guerriers constituent des cercles d'identification guerrière et violente pour les garçons, et dont la mode des petites lolitas, la mode de la sexualisation très précoce des petits garçons et des petites filles, rend les petites filles extrêmement vulnérables. Cela les fait entrer dans l'identification du " il faut que je plaise à l'autre ", et les empêche de renforcer la vitalité d'être fille et de vivre leur vie librement - sans être conditionnées par le fait d'être une fille. Elles sont conditionnées à être des petites lolitas, séduisantes et sexy, à être complètement affaiblies.

Il existe énormément d'études canadiennes sur ces sujets. Nous n'en avons pas en France parce que nous n'avons pas encore été assez loin. Les Canadien/nes sont assez en avance sur nous. Il faut prendre la peine d'y réfléchir.

Il me semble que nous avons un travail important à faire sur les hommes violents, et nous ne pourrions pas travailler sur les hommes, sur leur violence, tant que nous n'aurons pas travaillé sur la hiérarchisation des sexes. Pourquoi le sexe féminin est-il inférieur ? Pourquoi le sexe masculin est-il supérieur ?

Tant que nous n'aurons pas travaillé à fond cette hiérarchisation des sexes, nous n'éliminerons pas la supériorité masculine qui conduit à la violence et à l'appropriation du corps des femmes.

Frédérique LEBON

Déléguée régionale aux droits des femmes à la Réunion

Je suis ravie de vous rencontrer, Marie-Thérèse Martinelli. Nous avons utilisé vos travaux à la Réunion, qui ont fait référence sur tout ce qui est identification de l'identité fille/garçon, et de toutes les incidences tant au niveau de l'orientation que de la prévention des comportements violents.

Toutes vos préconisations sont remarquables et judicieuses. Mais nous n'avons pas pu tout reprendre, car il est difficile de les relayer. Nous sommes donc allé/es vers une simplification.

Je veux vous rendre hommage et vous remercier.

Claude MICHEL

Chanteuse féministe

Lorsque j'ai été chargée de mission à la préfecture du Finistère, j'y ai mené un travail à l'attention des scolaires, et ai été très critiquée par le préfet parce que je remettais en cause tous les stéréotypes masculins/féminins.

Gilles GARNIER

Vice-président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Les questions de la domination et de la représentation sont essentielles. Nous savons que si nous ne nous y attaquons pas de front, nous tournerons en rond. Ces questions ont été posées dans les années 70 et n'ont toujours pas été remises sur la table, y compris du côté des élu/es politiques.

Un exemple : le 17 novembre 2006, au congrès national de la FNARS (Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale), qui croyez-vous que les partis politiques ont envoyés ? 4 femmes. J'étais le seul homme. On considère encore que, pour un homme, être en charge de l'action

économique et des relations internationales est plus glorieux que d'être en charge d'un dossier comme l'action sociale, la protection de l'enfance, les PMI, les crèches, l'Observatoire contre les violences faites aux femmes. Il y a encore des sujets réservés.

Elodie FRADET

Membre de la commission "féminisme" des Verts

Je souhaite faire un simple témoignage sur ce qui peut se passer à l'Education Nationale, sur l'éducation des enfants et le respect filles/garçons, dès le plus jeune âge.

J'ai une petite fille de 6 ans et demi. Un jour, elle est rentrée de l'école en m'expliquant que, de manière récurrente, les petits garçons attrapait les mains des petites filles de la classe et se mettaient à plusieurs pour les embrasser de force sur la bouche. En tant que parent et féministe, j'en ai été évidemment fort choquée.

Le lendemain, il était prévu une réunion à l'école, mais en attendant de rencontrer l'institutrice, j'ai tout de suite mis un mot dans le cahier pour faire part de mon incompréhension et d'un nécessaire rappel à la règle du respect entre les garçons et les filles. En fait, l'institutrice était au courant de la situation : elle avait été alertée par les enfants eux-mêmes, et par le personnel qui surveille les enfants dans la cour de l'école. Cependant, elle considérait qu'il ne s'agissait pas là de quelque chose de suffisamment important pour en discuter en cours avec les enfants.

L'attitude de l'institutrice témoigne que ces actes sont déjà banalisés et normalisés, et que finalement il n'est pas nécessaire d'en discuter. Il a fallu l'intervention de parents et un rappel sur le respect entre garçons et filles pour qu'une discussion s'enclenche enfin sur le sujet.

Lorsque j'en ai discuté avec d'autres parents, il s'est trouvé qu'il leur semblait que le comportement des petits garçons envers les petites filles devait être laissé à la gestion des rapports entre enfants, et qu'il n'était pas nécessaire d'intervenir sur le sujet.

Finalement, l'institutrice a décidé de faire un rappel à la règle en discutant

clairement des rapports garçons/filles et du respect de l'autre. Il semble que le comportement des petits garçons ait rapidement cessé.

Néanmoins, il y a eu tant chez les parents que chez quelques enseignant/es une négation de la nécessité d'éduquer les enfants au respect de l'autre sexe, et de ne pas cautionner, ni fermer les yeux sur des comportements sexistes.

Ernestine RONAI

Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Pour contrer la banalisation des comportements sexistes, l'éducation est nécessaire, sans culpabilisation des enfants. Il faut savoir qu'un enfant sur deux de 11 ans a déjà vu des cassettes pornos. Les enfants se construisent par imitation. Donc, s'ils voient de la violence, et s'ils voient de la violence sexuelle, ils vont être dans la reproduction de cette violence, non pas forcément avec la volonté de faire du mal, mais par imitation.

Il existe des outils de prévention, notamment un outil canadien pour les tout-petits : " ça me dit oui, ça me dit non ". Il en existe d'autres aussi.

Il est très important que des adultes formé/es interviennent à l'école. Personnellement, je fais de la formation à l'utilisation d'outils de prévention des comportements sexistes, comme VIRAJ (25), pour l'Académie de Créteil. Cela peut être efficace pour les enfants comme pour les adultes.

Souvent les enseignant/es, plutôt dans les collèges, banalisent les violences parce qu'ils/elles ne savent que dire, ni comment le dire. La main aux fesses est quelque chose d'extrêmement courant, on la banalise. Je pense qu'il y a un vrai travail de formation des enseignant/es pour savoir ce qu'ils/elles doivent dire face à ces comportements.

Réfléchir aux chiffres des violences

Ernestine RONAI

Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

A chaque action contre les violences faites aux femmes, les plaintes augmentent, ainsi que le recensement des meurtres, c'est ce que disent les ami/es espagnol/es. En Seine-Saint-Denis, nous constatons effectivement que les plaintes ont augmenté depuis que nous travaillons sur ce sujet - ce qui nous satisfait. L'augmentation des plaintes signifie simplement que les victimes arrivent davantage à dénoncer les violences subies.

Au niveau national : après l'ENVEFF, en 2002, le rapport Henrion indiquait qu'une femme mourait tous les six jours. En mars 2006, selon Madame Vautrin, une femme mourait tous les quatre jours. Enfin, en mai 2006, l'Observatoire National de la Délinquance montrait qu'une femme mourait tous les deux jours. Le nombre des meurtres augmente parce qu'ils sont désormais comptés. Auparavant, ils ne l'étaient pas, en France comme en Espagne.

En Seine-Saint-Denis : en 2004, la police comptait trois femmes assassinées par leur partenaire ou ex-partenaire. Depuis 2005, en partenariat avec la déléguée aux droits des femmes et le Parquet, nous commençons à mieux les compter : il y en a eu 6 ; et en 2006 : 8. Désormais, les comptes résultent à la fois des données du procureur, de la presse, de la déléguée aux droits des femmes et de moi-même.

Je ne pense absolument pas qu'il y ait davantage de meurtres. Nous avons commencé à regarder avec attention et à mieux les compter. Jusqu'à présent, ce travail de comptage n'était pas fait et les femmes mouraient dans le silence et l'indifférence.

Cependant, il reste encore du travail à faire avec la police : si nous savons avec précision combien il y a de portables volés, nous sommes encore très loin de la même précision concernant les homicides, les tentatives d'homicides, les suicides,...

Parmi les femmes victimes de violences, 5 % se suicident, alors que, dans la population générale, elles représentent 0,2 % des suicidé/es. Il est important de rendre visible la présence de la mort dans la vie des femmes victimes de violences.

Selon l'ENVEFF, 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales. Un tiers d'entre elles subit des violences graves ou très graves.

Frédérique LEBON

Déléguée régionale aux droits des femmes à la Réunion

Le combat des chiffres est un vrai combat, ne serait-ce que pour les violences en général. Cependant, les logiciels nationaux, ceux de l'INAVEM, celui du ministère de l'Intérieur sont à changer ; et la police et la gendarmerie fonctionnent avec des logiciels distincts.

Le problèmes des financements

Chantal HERSEMEULE

Conseillère municipale du Mans, et présidente du Planning familial local

Première question : le planning familial du Mans a deux conseillères conjugales qui forment les gendarmes et les policier/es à l'accueil des femmes victimes de violence. Nous avons un référent à la gendarmerie qui fait un travail formidable.

Sur les 4 journées de formation prévues en 2006, 2 sont financées, notamment par la DDASS. Mais les gendarmes et les policier/es ne viennent que lorsqu'il n'y a aucun frais.

Nous avons commencé ce travail de fond depuis plusieurs années : l'accueil des femmes victimes de violences s'en est trouvé amélioré dans les gendarmeries et la police. Mais il y a encore du travail, des personnes à former, et nous manquons d'argent. Qui puis-je donc interpeller ?

Deuxième question : nous avons le projet de mettre en place un centre

d'hébergement spécifique pour les femmes victimes de violences. Nous avons créé une association en juillet 2006, et nous sommes preneuses de projets pour cet établissement. Si vous avez des personnes qui peuvent travailler sur un projet, nous aider, ou peut-être même nous communiquer des projets qui ont déjà été rédigés pour ouvrir des centres d'hébergement, je suis preneuse.

Françoise MAROTTO

Responsable du dispositif " SOS Violence conjugale 04 "

A la demande de la DDE (26) 04, nous avons mené une étude sur ce que pourrait être un hébergement idéal pour les femmes victimes de violences conjugales. Ce projet se trouve sur notre site Internet :

www.sosviolenceconjugale04.org.

C'est un document d'une soixantaine de pages.

21- DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

22- OPHLM: Office Public d'Habitation à Loyer Modéré

23- GAMS : Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles

24- Elele et ACORT sont des associations de personnes originaires de Turquie.

25- VIRAJ : " Violence dans les Relations Amoureuses des Jeunes "

26- DDE : Direction Départementale de l'Equipement

Difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes

Geneviève FRAISSE

Ancienne députée européenne

La deuxième partie de notre rencontre est consacrée aux difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous allons échanger, comme dans le milieu des années 90 au moment des discussions sur la parité et le manque de femmes à l'Assemblée nationale, avec une tablee absolument transversale, d'un point de vue politique.

Le 1^{er} obstacle que je relèverai, est celui de la méconnaissance, de la non-reconnaissance ou de la non-volonté de savoir. Lorsque l'ENVEFF a paru en 2003, il y a eu une polémique d'une très grande violence dans le milieu intellectuel sur la légitimité de cette enquête, sur la qualité épistémologique de la recherche menée par des chercheur/es de l'INED (Institut National d'Etude Démographique). Même en connaissant les difficultés de réfléchir sur la question des violences, on ne pouvait mettre en doute leur qualité scientifique.

Pour ma part, ces obstacles dont nous allons discuter se situent entre les deux bornes du problème, également valable pour la parité, c'est le chiffre et la persistance de l'inégalité.

Il faut compter combien de femmes tuées tous les tant de jours. Il semblerait que ce soit plus aujourd'hui qu'hier, puisque ce n'est plus tous les 4 ou 5 jours, mais plutôt tous les 2 ou 3 jours.

Toutes les mesures prises en Espagne n'ont pas diminué le nombre de mortes. L'Espagne mène maintenant depuis 4 ou 5 ans une politique gouvernementale -

et non plus seulement associative - de lutte contre les violences. Cela aurait dû produire certains effets.

Nous avons donc d'un côté la question des chiffres et de l'autre la persistance d'une réalité. Et il est vrai qu'à l'autre bout de la question des chiffres, c'est l'histoire de la transmission de la violence, donc la transmission de la domination masculine, et de la manière de briser le fil de cette transmission. C'est à cela que nous nous attaquons lorsque nous cherchons à défaire une situation de violence.

Entre ces deux extrêmes, la comptabilité et les sociétés éminemment structurées par une inégalité entre les hommes et les femmes, une domination masculine, il existe toute une série d'obstacles.

Un point de vue de la Ligue Communiste Révolutionnaire

Michelle ERNIS

Conseillère municipale de Saint-Étienne-du-Rouvray, membre de la direction nationale de la LCR

Avant d'être élue, je suis élue de la LCR depuis un quart de siècle. J'en suis à mon quatrième mandat : je ne suis plus toute nouvelle dans cette fonction. Auparavant, j'ai été dans le mouvement des femmes : j'y suis entrée au début des années 70.

Je suis pour que notre débat soit le plus large possible et pour la transversalité, excepté avec un/e représentant/e du Front National. Cependant, je pense que si nous pouvons établir un constat commun sur la situation, nos propositions d'action divergeront probablement.

1^{er} point : **l'articulation entre le national et le local**. Si nous ne sommes pas capables d'articuler les expériences locales avec une intervention au niveau national, nous n'avancerons pas. Il nous faut une continuité dans l'intervention sur cette question. Les 2 maillons, le maillon local et le maillon national, sont tous les deux très importants. Il nous faut une loi-cadre, mais aussi une action locale pour la faire appliquer par la suite.

2^{ème} point : **l'union et la diversité**. Il existe une diversité d'action contre les violences faites aux femmes. Si cette diversité est synonyme de division, nous ne serons pas en mesure d'établir un rapport de force positif, alors qu'il nous faudrait entamer une bataille d'ensemble.

3^{ème} point : **la question du logement et des services publics**. Le logement, la diversification des foyers d'accueil, le logement individuel sont des questions clés. En tant qu'élus/es, nous savons que les femmes ne sont pas les seules à avoir cette demande. Il y a aussi les jeunes qui veulent partir du logement familial, les familles qui sont à l'étroit. Il faut donc plus de logements. Il s'agit de choix sociaux à faire et d'une question de service public. Or, en ce moment, tous les services publics sont démantelés, que ce soit l'école maternelle, l'école, la poste ou la SNCF. Un choix d'extension des services

publics s'impose pour que l'appui aux femmes qui subissent des violences soit fourni dans un cadre national et ne soit pas tributaire de la richesse de telle ou telle municipalité.

4ème point : **la loi dite de prévention de la délinquance**. Cette loi prévoit un fichage des personnes précarisées, des personnes malades, des malades mentaux, etc... Nous avons intérêt à y faire très attention. Si une entraide avec les services sociaux est possible, le secret professionnel ne doit pas être outrepassé, mais respecté. Par ailleurs, la présence d'un/e assistant/e social/e dans les commissariats n'est pas une réponse aux problèmes des femmes battues. Il y a aussi besoin de services sociaux en dehors des commissariats.

5ème point : **l'argent**. L'aide aux femmes victimes de violences, les logements, les services sociaux nécessitent des moyens financiers. Il faut prendre l'argent là où il est. Liliane Bettencourt (27) gagne 15 années de SMIC en une seule année. Je pense qu'on pourrait prendre là-dessus pour donner aux femmes victimes de violences.

Un point de vue du Parti Communiste

Gaëlle ABILY

Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge de l'égalité professionnelle et de la qualité de l'emploi, membre de la direction communiste du Finistère, membre du parti communiste, chargée d'études européennes à la commission urbaine de Brest sur les questions d'économie

Je voudrais articuler les obstacles rencontrés d'une part et les actions qu'il est tout de même possible de mettre en oeuvre et la nécessité créer des dynamiques d'autre part. Chacun/e ayant déjà parlé de la loi-cadre, je m'inscris dès à présent dans cette absolue nécessité.

Le Conseil régional de l'égalité entre les femmes et les hommes

Je pense que la principale difficulté face à une question telle que les violences faites aux femmes est l'absolue nécessité de faire travailler ensemble les divers/es acteur/es. En effet, il s'agit d'une question de société transversale : traiter des violences faites aux femmes concerne tout autant la violence, que l'emploi ou la formation ; et il faut la traiter dès le plus jeune âge jusqu'au dernier moment de la vie. Il n'existe pas encore cette prise de conscience dans la société ou, en tout cas, on se trouve encore face à un tabou très fort.

Pour ce qui est des initiatives, en tant que vice-présidente à l'égalité femmes/hommes en Bretagne, l'une de mes premières actions a été de créer un conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur ce territoire. L'idée n'était pas de créer une structure supplémentaire, mais un réseau de travail sur quelques questions qui nous semblaient prioritaires.

Ce réseau réunit l'ensemble des personnes qui agissent pour l'égalité en Bretagne : des associations très présentes dans notre région, des entreprises, des salarié/es, des universitaires, un certain nombre de personnalités, des institutions, des élu/es, des services de l'État.

En posant la nécessité d'un lieu pour mutualiser toutes les expériences, j'ai également souhaité que les questions prioritaires fassent l'objet d'un débat et que des propositions des membres du conseil émergent, un peu sous forme de démocratie participative.

Aujourd'hui, il existe trois groupes de travail dont l'un est consacré aux violences faites aux femmes. Ce fut l'une des premières exigences des acteur/es mobilisé/es d'avoir une réflexion et un travail sur cette question. Nous y travaillons maintenant depuis 2 ans et demi, et trois points me semblent actuellement émerger très fortement dans cet atelier :

- l'accès au logement, et au logement d'urgence ;
- l'absence, ou en tout cas, l'insuffisance de la prévention/formation en matière de violences faites aux femmes ;
- le manque de moyens. Des lois et des outils existent. Néanmoins, ils ne permettent pas de répondre réellement à l'ampleur des besoins auxquels les associations notamment doivent faire face.

Affirmer la légitimité politique à intervenir contre les violences faites aux femmes

Pour avancer sur la question des violences faites aux femmes, la prise de conscience de l'ensemble de la société est nécessaire, mais il ne faut pas l'attendre pour agir.

En tant qu'élue, il m'arrive d'être confrontée à un certain nombre de personnes qui pensent que la lutte contre les violences faites aux femmes n'entre pas dans les compétences du Conseil régional, que les fonds publics n'ont pas à servir à cela. On en revient au débat sur " sphère privée/sphère publique ". Il faut sans cesse expliquer, jusque dans l'Assemblée Régionale, et auprès des élu/es. En effet, il y a quelques mois, à l'occasion de la coupe du monde en Allemagne, j'ai fait passer un vœu contre la prostitution. Je pensais avoir une unanimité, je ne l'ai pas eue. Un groupe de l'opposition s'est abstenu en arguant que la prostitution des femmes ne concernait pas l'assemblée régionale. L'idée était pourtant de faire un lien avec la Bretagne, et les femmes de Bretagne. La question de la compétence et de la légitimité du politique à s'attaquer aux

violences faites aux femmes est sans cesse reposée.

Enfin, les actrices et acteurs qui doivent mettre en oeuvre les politiques publiques au quotidien, pensent eux aussi encore trop souvent que, comme les questions d'égalité hommes/femmes, les violences faites aux femmes ne constituent pas une question prioritaire.

Points de vue de l'UMP

Béatrice VERNAUDON

Députée, ancienne ministre de la famille et de la solidarité au gouvernement de la Polynésie française, élue municipale de Pirae, conseillère de l'assemblée territoriale de Polynésie française

Je veux d'abord vous remercier d'avoir fait une place toute particulière à l'Outre-Mer dans cette rencontre. L'Outre-Mer représente moins de 4 % de la population française, mais nous revendiquons toute notre place dans la République, et je pense que l'Outre-Mer peut effectivement, avec des expériences tout à fait diverses, venir enrichir la réflexion française.

Chez nous, la question des violences conjugales est intimement liée à la question des violences familiales. Nous ne déconnectons pas les deux questions. Nous étudions la question des violences conjugales essentiellement dans la problématique des rapports entre les hommes et les femmes, et nous l'approchons le plus globalement possible.

La famille est une valeur centrale dans la culture polynésienne, et les femmes victimes de violences ne veulent pas quitter leur famille. Elles veulent être aidées pour rétablir les rapports. Nous faisons donc attention à ne pas trop stigmatiser cette question, tout en voulant résolument la résoudre.

Nous prenons en compte le problème de représentation que les hommes ont d'eux-mêmes du fait du passage d'une société très traditionnelle où les hommes avaient toute leur place en tant qu'agriculteurs, pêcheurs, artisans, à la société actuelle, fortement urbanisée, où ils sont simples manœuvres, et où les femmes sauvegardent leur représentation en étant des mères qui s'occupent des enfants et assurent toutes les démarches administratives.

Nous réglons donc les problèmes de violence au cas par cas, tout en les gérant politiquement de manière globale par un travail sur les rapports hommes/femmes. Pour cela, nous faisons appel à toutes les forces associatives et religieuses, locales et communales, et nous utilisons le partage en groupe lors desquels les

femmes polynésiennes se découvrent finalement dans le témoignage des autres femmes. Pour cela, nous sommes aidé/es par des spécialistes francophones du Québec dont l'approche communautaire convient plus à la Polynésie qu'à la métropole.

Je pense qu'en France des efforts sont vraiment à fournir en matière de recherche et de formation universitaire sur la question des rapports hommes/femmes.

Quant à l'éducation, nous travaillons beaucoup avec les femmes pour les aider à réfléchir à la façon dont elles élèvent leurs enfants, et notamment aux différences qu'elles font entre un garçon et une fille. Quand elles nous disent que leur mari les bat, qu'il ne travaille plus, qu'il est jaloux parce qu'elles travaillent, nous leur demandons ce que fait leur mari quand ils se disputent. Elles répondent qu'ils vont chez leur mère qui les accueille, leur fait à manger, s'occupe d'eux. A partir de là, nous faisons tout un travail pour qu'elles se rendent compte de la manière dont elles élèvent leur(s) garçon(s) et leur(s) fille(s), pour leur faire prendre conscience que c'est aujourd'hui dans l'éducation des enfants que l'on peut changer les rapports de demain.

Valérie PECRESSE

Députée des Yvelines et membre de la direction de l'UMP

Je vous remercie pour le sujet de cette table ronde. En général, quand on parle des femmes victimes, on énumère les dispositions législatives existantes qui les protègent, on énumère encore tout ce que nous parvenons à faire par notre action d'élu/e local/e ou national/e. Mais on ne se pose pas la question inverse, à savoir les obstacles contre lesquels on bute. C'est finalement une question qui reste complètement en friche.

Le déni des violences faites aux femmes

Je pense qu'il y a d'abord un obstacle intellectuel, psychologique. Un certain nombre de femmes considère qu'il ne faut pas parler des femmes victimes, parce qu'en victimisant les femmes, en disant qu'elles peuvent être victimes et

qu'il peut y avoir une loi du plus fort qui s'exerce contre elles de la part des hommes, on contribue à les diminuer. On ne les met pas à la hauteur des hommes.

Je me suis heurtée à cette famille de pensée en tant que députée, y compris de la part de femmes, qu'elles soient de droite ou de gauche - je pense par exemple à Elisabeth Badinter, une grande voix de cette ligne de pensée - qui considère que le féminisme c'est l'égalité, et que l'égalité signifie qu'une femme n'est pas victime. Mais, nous, élu/es de terrain, nous sommes confronté/es au réel. Et la force physique, la brutalité, les rapports de force sont une réalité.

Il y a bien sûr aussi des hommes battus, des hommes victimes. Mais bien souvent la violence physique et psychologique s'exerce au détriment des femmes parce qu'elles n'ont malheureusement pas toujours la capacité de répondre à ces violences.

On peut se poser une question : a-t-on déjà vu beaucoup d'hommes être violés ? Les hommes se moquent lorsque je dis cela et me rétorquent que l'on ne peut pas violer un homme. Je leur demande alors s'ils trouvent normal qu'on puisse violer des femmes ?

Il faut défendre cette question avec du concret, donner des chiffres, préciser les faits. Les femmes victimes existent, et il ne faut pas le nier au seul motif qu'elles sont les égales des hommes. L'égalité réelle vaut mieux que l'égalité théorique. C'est d'ailleurs ce que j'ai voulu faire passer comme message dans une proposition de loi que j'ai déposée à l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi avait pour but de pallier une lacune de la législation française sur le harcèlement. Aujourd'hui, en effet, il n'existe, dans la loi, que deux formes de harcèlement : le harcèlement moral dans le cadre des relations professionnelles et le harcèlement sexuel. Or, le harcèlement moral dépasse malheureusement la seule sphère professionnelle. Dans la vie quotidienne, on peut également être harcelé/e sans qu'il y ait de finalité sexuelle. Qu'en est-il en effet pour toutes ces femmes insultées, maltraitées quotidiennement par les mêmes personnes, parce qu'elles mettent une jupe, parce qu'elles ne s'habillent pas comme il faut, parce qu'elles ne fréquentent pas les bonnes personnes, ou même de ces femmes âgées à qui on dit : " Va faire tes courses. On va dealer dans ta cage d'escalier et toi tu ne rentres pas avant ¾ d'heure " ?

Certaines de ces femmes vivent seules, sont isolées et démunies face à la violence.

Parmi les personnes fragiles qui sont harcelées dans leur vie quotidienne et qui vivent dans la peur, 90 % sont des femmes. Il ne faut pas le nier. Si ma proposition de loi s'adresse bien évidemment autant aux femmes qu'aux hommes, elle vise surtout à protéger les plus vulnérables. Et les plus vulnérables sont bien souvent des femmes. Or, le délit de harcèlement moral en dehors du champ professionnel n'existe pas. J'ai donc proposé la création d'un délit global de harcèlement qui tienne compte de toutes les formes de harcèlement. Lorsque j'ai déposé cette proposition de loi, certain/es m'ont rétorqué : "Encore de la pénalisation ! Encore de la stigmatisation des femmes! On en a assez ! On vivra bientôt dans une société où on ne pourra plus rien faire".

Le 2^{ème} obstacle vient des hommes, c'est le déni. Dans la classe politique - peut-être moins à gauche - il existe un déni d'un certain nombre de sujets qui concerne plus directement les femmes parce que les hommes refusent de se voir en potentiels harceleurs, en potentiels hommes qui utilisent leur violence contre une femme.

La stigmatisation des Français d'origine étrangère

3^{ème} obstacle : la stigmatisation d'une certaine catégorie de Français. J'ai rencontré ce problème lorsque j'ai travaillé avec Patrick Bloch sur la question des mariages forcés.

Mariages forcés ne veut pas dire mariages arrangés. La limite entre les deux est très claire : c'est celle du libre consentement. Si on ne veut pas d'un mariage, on doit pouvoir dire non. Nous nous sommes donc battu/es dans le cadre de la mission famille, à la suite de l'interpellation de la défenseure des enfants, Claire Brisset, qui nous disait que la plupart des victimes de mariages forcés sont de très jeunes majeures, voire des mineures de 15 à 18 ans. Cette pratique touche également - mais dans une moindre mesure - les hommes.

Notre réflexion au sein de la mission famille a permis de faire évoluer la législation pour renforcer la lutte contre les mariages forcés.

La difficulté que nous avons rencontrée au cours de notre réflexion était la suivante : parler des mariages forcés, c'était prendre le risque de stigmatiser encore les Français d'origine étrangère. Mais nous avons été poussé/es par " Ni putes, ni soumises " et un certain nombre d'associations qui luttent déjà activement contre les pratiques d'excision. Elles nous ont dit de ne pas tomber dans le déni et de réaffirmer la loi républicaine, celle du libre consentement au mariage.

Personnellement, je vivais comme un énorme paradoxe que des lois répressives en matière d'immigration clandestine aient été instituées par le biais de la lutte contre les mariages blancs, et que la même rigueur et la même sévérité n'existent pas contre les mariages forcés qui n'ont rien à voir avec les mariages blancs, et dans lesquels les droits humains, les droits des femmes sont en jeu. Je pensais qu'il fallait être aussi vigilant/es sur les mariages forcés que sur les mariages blancs.

Nous avons réussi à faire passer cette loi, mais cela n'a pas été facile parce que nous étions en train de vivre les émeutes en banlieue, et qu'une partie de la gauche de l'Assemblée nationale disait aux membres socialistes et communistes de la mission famille de ne pas s'engager sur cette question et de ne pas voter avec la droite sur ce sujet pour ne pas stigmatiser davantage les communautés étrangères. Les membres de la mission ont tout de même maintenu leur engagement.

Je pense que l'union nationale que nous avons eue sur ce sujet de libertés publiques a été remarquable. Cela montre que la question des mariages forcés dépasse les frontières politiques, et c'est grâce à cela que nous avons eu l'unanimité sur ce sujet. Nous avons pu faire de la pédagogie, parler d'éducation et de prévention. C'était très important.

L'accès à un hébergement adapté

D'autres obstacles encore : je suis complètement d'accord sur la question des services publics et de l'hébergement d'urgence. Il manque des places d'hébergement d'urgence spécifiques pour les femmes victimes, et pour les familles avec des enfants en bas âge. Je pense que nous devons y travailler. L'UMP a déjà commencé : 1 000 places supplémentaires ont été créées l'année

dernière. Ce n'est pas assez. Mais je pense que la gauche pourrait s'associer à la droite sur l'idée du droit opposable à l'hébergement pour que chaque personne qui a besoin d'un hébergement puisse trouver une place.

Sachant que la question des femmes victimes est très spécifique, nous ne pouvons pas les mettre dans n'importe quel foyer. Il faut des foyers adaptés. Il y en a un certain nombre en création en Île-de-France : j'ai visité celui de Créteil. C'est très important.

Les dysfonctionnements de la Justice

Lorsque les violences sont intra-familiales, les femmes se retiennent de les dénoncer pour protéger les enfants. Nous avons mis en place un dispositif qui permet d'éloigner le mari ou le concubin violent du domicile pour que la femme puisse y rester avec ses enfants et éviter ainsi d'aboutir à une situation tragique : celle des femmes qui se sauvent avec leurs enfants et qui sont susceptibles de voir le juge accorder la garde de ces derniers au père pour ne pas les déraciner, les couper de leur école et de leurs repères.

C'est l'idée qu'un mauvais mari peut être un bon père. J'ai vu des femmes en larmes dans mon bureau, battues, en possession de certificats médicaux, de procès-verbaux de procès en correctionnelle, et dont le conjoint avait obtenu la garde des enfants, sous prétexte qu'il restait un bon père. La suite : 6 mois plus tard, l'enfant fugue parce que le père a été violent à son encontre. On se retrouve alors avec des problèmes psychologiques de souffrances d'enfants à régler. Il faut donc faire très attention.

Lorsque nous avons voté le dispositif d'éviction du conjoint violent, j'ai été à l'origine de l'amendement qui proposait qu'il soit aussi applicable au concubin violent et non seulement à l'époux. Là encore on est dans le déni : on parle des droits des couples mariés, alors qu'un couple sur 2 ne se marie plus. Il faut absolument prendre en compte, dans la législation, les nouveaux modes de vie familiaux.

La peur des représailles

Nous devons enfin prendre en compte l'omerta liée aux représailles et à de vrais problèmes de dysfonctionnement de la justice.

J'ai été confrontée à un cas de figure qui m'a bouleversée. Une femme battue dont le mari avait été incarcéré à Fleury-Mérogis, n'est pas avertie de sa sortie de prison. On sonne à sa porte, elle ouvre et tombe sur son mari. Elle se barricade et appelle la police.

Ce qu'il faut faire très vite en matière de violences faites aux femmes, ce sont des périmètres d'interdiction d'approcher. Et nos services de police et notre justice doivent se mettre en capacité de faire respecter ces interdictions d'approcher parce que c'est la seule façon de garantir la sécurité en termes de représailles vis-à-vis des femmes qui osent briser l'omerta.

Le problème de la justice fait que tant qu'on n'est pas passé à l'acte, on n'a ni les outils, ni les réponses adaptées. Il faut vraiment trouver la manière de maintenir les hommes violents à distance de leur(s) victime(s) avant que ne soit commis l'irréparable.

Loi de prévention de la délinquance

Nous avons entendu des critiques formulées à la commission des affaires sociales sur la loi de prévention de la délinquance. D'abord quelle que soit leur dangerosité, les malades psychiatriques, les délinquants psychiatriques n'ont rien à faire dans une loi de prévention de la délinquance. En effet, un malade mental n'est pas un délinquant, c'est une personne en souffrance, en souffrance psychiatrique. Nous allons sortir de cette loi tout le dispositif concernant les malades psychiatriques. Nous avons eu un accord du ministre de l'intérieur là-dessus.

Sur le secret professionnel, la commission des affaires sociales a mis en place, au Sénat d'abord et à l'Assemblée Nationale ensuite, un coordinateur, de façon à ce que le secret professionnel ne soit pas transmis au maire, mais à un travailleur social qui organisera le partage de l'information afin de ne pas galvauder le secret professionnel et de respecter la manière de travailler des travailleur/es sociaux.

Ces deux critiques étaient tout à fait pertinentes, et en tant que rapporteure de la loi sur la protection de l'enfance, je les ai tout à fait entendues.

Un point de vue du Parti Socialiste

Anne HIDALGO

Maire adjointe de la Ville de Paris et membre de la direction du parti socialiste

Manque de légitimité des politiques publiques d'action contre les violences faites aux femmes

1^{er} obstacle : nous ne sommes pas encore au stade de l'acceptation de l'idée qu'il existe des politiques publiques sur les questions de violences faites aux femmes. Lorsque j'ai été élue à la mairie de Paris et que je me suis occupée aussi de ce sujet-là en tant que 1^{ère} adjointe, j'ai eu des réflexions sur le thème: " Tu veux parler des violences ? Toi, tu as subi des violences ? " Pour certain/es, il n'est pas concevable que l'engagement d'une femme politique sur un sujet comme celui-là ne parte pas *a priori* d'une expérience personnelle. Or, pour moi, comme peut-être pour toutes celles et ceux, ici présent/es, c'est avant tout un engagement politique.

Nous devons nous emparer des outils que nous donne la politique de genre et les réflexions qui entourent cette question. Sans ces outils, un certain nombre d'élu/es se demanderont où ils/elles vont mettre les pieds, ou pire se dire qu'ils/elles vont mettre les pieds dans un sujet catalogué pour les " bonnes femmes ", ce qui n'est guère mieux en termes de rapport de forces politiques que peut vous donner le fait de travailler sur un sujet ou sur un autre. Il est en effet plus noble de travailler sur les finances que sur les violences faites aux femmes. Ce préjugé est encore très présent et très ancré dans la classe politique, à gauche comme à droite.

Il y a donc un combat à mener qui n'est pas encore terminé sur ce sujet-là, et qui consiste à dire qu'effectivement ce n'est pas un problème de sphère privée, c'est un problème de société, un problème qui se pose en termes d'ordre public, d'égalité, de liberté, etc. C'est un problème politique auquel il faut apporter des réponses politiques à travers notamment de politiques publiques. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour qu'il y ait une acceptation de cela.

Cependant, les mentalités progressent. 5 ans après le début de mon mandat à Paris, il n'y a plus un/e élu/e ou un/e maire d'arrondissement de la majorité qui fait la moindre remarque sur ce sujet. Ils/elles sont plutôt en demande de promouvoir des initiatives dans leur arrondissement. Je suis sollicitée par de nombreux élus, hommes et femmes, dans les arrondissements de Paris, pour être présente avec eux lors d'initiatives contre les violences faites aux femmes.

5 ans, c'est court. Les choses évoluent finalement assez vite quand la volonté de porter cette question dans le débat public existe. Avoir une responsabilité politique permet d'accélérer le mouvement, de sortir ce type de sujet de son statut de tabou, de sujet relevant de la sphère privée, et finalement de rencontrer très vite une écoute et des personnes qui se sentent concernées, intéressées, parce que sensibilisées par des situations personnelles qui les amènent à comprendre et à vouloir agir sur ce type de phénomène.

D'une situation qui était extrêmement préoccupante, nous sommes donc arrivés/es à une situation d'émulation et de stimulation. Mais il y a encore du chemin à parcourir.

Les représentations sexistes

La 2^{ème} difficulté à laquelle je me heurte aujourd'hui est la question des représentations sexuées qui restent extrêmement caricaturales dans notre société.

Vous pouvez conduire par exemple, comme nous le faisons à Paris, une campagne contre les mariages forcés où l'on affirme le droit de dire non, des campagnes sur les violences faites aux femmes, avec affichage public, etc., et vous trouver en même temps avec une campagne publicitaire qui renvoie une représentation des femmes qui n'a rien à voir avec ce message d'autonomie, de liberté, de capacité à dire non, que vous êtes en train de promouvoir.

Il existe encore une espèce de très grande distorsion entre les messages construits dans le cadre des politiques publiques, décidées, réfléchies qui visent à stimuler les femmes et les hommes à aller vers d'autres représentations, et ce que continue à véhiculer de manière extrêmement caricaturale le monde de la publicité ou de la télévision.

Quand on travaille sur la question de la traite des êtres humains et que, dans le même temps, vous avez une émission de M6, le Bachelor, où plusieurs jeunes femmes très jolies ont pour mission de séduire un homme, qu'elles pleurent parce qu'elles ne sont pas finalistes de l'émission et qu'elles n'ont pas réussi à le séduire, on se demande si avec de petits moyens municipaux - et pourtant Paris est une grande ville avec un réseau d'affichage public mobilisable -, on peut vraiment se battre contre l'immense mastodonte qui est à côté.

Cela reste pour moi l'un des obstacles principaux.

Bien sûr, cette question des représentations passe aussi par les rôles dans la famille, les rôles tels qu'ils sont souvent décrits à l'école. Nous menons une petite bataille à Paris pour qu'en maternelle les instituteur/es n'expliquent plus que " 16h30 ", c'est " l'heure des mamans ". Cela passe aussi par des choses de ce type, et par un travail sur les manuels scolaires. A Paris, nous avons engagé ce travail-là, non pas sur l'école parce que nous n'avons pas de compétence sur les manuels scolaires, mais sur les manuels des crèches. Nous avons mis en place des commissions de lecture avec des directeur/es de crèches, des bibliothécaires, etc. pour retenir dans les commandes publiques destinées aux crèches municipales des livres qui ne véhiculent pas de stéréotypes sexistes.

Cette question des représentations reste un véritable problème, et je pense que la loi-cadre que nous revendiquons toutes, doit être vraiment à l'image, et au-delà sans doute, de ce qu'ont fait les Espagnol/es : une loi qui traite de la question des politiques publiques, mais aussi des représentations et de la façon dont on bouscule cela. Il existe, et c'est tant mieux, des possibilités de réactions sur ce que diffusent les télévisions ou la publicité en cas de messages de nature raciste ou antisémite. En revanche il n'y a pas la même capacité à intervenir sur la publicité ou sur la télévision si les messages sont résolument sexistes, c'est-à-dire s'ils montrent une image dégradée de l'un des deux sexes, en l'occurrence le sexe féminin. Je crois donc qu'il y a dans la loi-cadre vraiment à insister sur cette dimension des représentations et sur le rôle éducatif.

Même si vous vivez dans votre expérience personnelle un partage des tâches, le poids des représentations extérieures à la sphère familiale est énorme.

Manque de moyens concrets : hébergement et logement

Nous pouvons arriver dans les prochaines années à mobiliser la population, nos concitoyen/nes sur la problématique des violences faites aux femmes. Mais il faut sortir du constat : il est très facile de faire des effets de salles en dénonçant les violences et en annonçant des chiffres scandaleux. Il faut le faire, mais si on s'arrête à cela, on fait une partie une partie du chemin, sans rendre service à la cause.

L'autre partie du chemin se parcourt lorsque nous sommes les uns et les autres, les unes et les autres, en responsabilité de prendre vraiment les choses en main, de sortir de l'incantation et de passer à des politiques concrètes, qu'elles soient nationales, régionales, ou locales.

Pour ce qui est des politiques nationales et de leurs répercussions régionales et locales, la question du logement est effectivement essentielle. A Paris, nous nous heurtons à ce problème de l'hébergement d'urgence : des hébergements spécifiques pour femmes ont été supprimés et englobés dans des CHRS. La question des femmes victimes de violences a donc été noyée dans l'ensemble des victimes de la précarité.

La Ville de Paris est en train de créer un lieu d'hébergement qui permettra d'accueillir des femmes avec leur(s) enfant(s). Il existe des solutions du côté de l'hébergement d'urgence, mais c'est surtout du côté du logement, c'est-à-dire des solutions à long terme, que les problèmes se posent. Nous travaillons sur des problèmes très concrets avec les bailleurs sociaux : quand le bail est signé par l'homme, que le couple soit marié ou concubin, même si on obtient le maintien de la femme victime de violences dans le domicile et l'éviction du mari violent, il s'ensuit un certain nombre de problèmes de nature juridique, de nature de propriété du bail.

Par ailleurs, des femmes peuvent ne plus vouloir vivre dans le lieu où elles ont subi des violences, et il faut respecter cela. Elles veulent refaire leur vie, et cela passe aussi par un nouveau lieu de vie.

Il nous faut être en capacité - et on a du mal à Paris -, de créer un système d'ultra-priorité pour ces femmes-là, notamment dans les échanges d'appartement lorsqu'elles sont déjà dans un logement social.

En effet, lorsque la femme reste dans le domicile conjugal, la peur du retour du mari reste présente. En Espagne, la loi et la politique qui ont été mises en œuvre par le gouvernement élu en 2004, prévoient des systèmes de signalements et d'alertes qui s'appuient sur des associations. Il est bien sûr trop tôt pour en tirer des leçons. Mais force est de constater que beaucoup des meurtres commis depuis cette loi ont été perpétrés par des maris ou des conjoints ayant réussi à échapper au système de signalement, qui sont revenus au domicile, ou qui ont surpris la femme dans la rue et l'ont tuée.

Ce sont des cas absolument terrifiants.

Les boîtes à outils

Il existe, à travers toutes les politiques et la réflexion sur les politiques de genre, un outillage. Aujourd'hui, si la volonté politique existe, il suffit de reprendre cet outillage, construit en partie au niveau européen et au niveau du Conseil de l'Europe. Toute la boîte à outils est disponible.

Il faut être extrêmement précis sur ce qu'on souhaite : il ne suffit pas d'alerter sur la question des violences, il faut vraiment mettre en place des politiques concrètes. Pour agir avec lucidité et conscience, ce sont des engagements sur cette mise en place de politiques concrètes qu'il nous faut obtenir.

Différentialisme et universalisme

Un dernier mot : je me bats pour l'égalité, pas pour la différence des sexes. Je ne me situe pas du côté du différentialisme, et je rejoins donc en partie Elisabeth Badinter. En revanche, je ne la rejoins pas sur la totalité de sa pensée, notamment sur la parité et la nécessité de construire des politiques spécifiques, des politiques d'affirmation positive.

Quand bien même les femmes subissent la domination masculine depuis des millénaires, je n'ai pas envie que mon projet de société soit interprété comme l'inversion des sexes dans la domination. Même si on en est encore loin, je pense qu'il faut être extrêmement vigilant/es. Mon combat c'est l'égalité, pas la différence.

Geneviève FRAISSE

Ancienne députée européenne

Egalité et liberté

Nous avons deux combats : la liberté et l'égalité.

L'égalité n'est pas l'opposé de la différence, c'est l'identité qui l'est. L'égalité est un concept politique. Nous n'avons pas besoin de nous interroger pour savoir si les uns et les autres sont différents ou semblables. Cela est un autre débat, un débat ontologique, pas politique.

Nous nous battons ici pour l'égalité et la liberté. Il existe parfois des difficultés dans l'identification des problèmes. Nous ne précisons pas toujours si nous parlons d'égalité et/ou de liberté.

Sphère privée, sphère publique

Il faut une représentation politique de la question des violences faites aux femmes. Ce qui est supposé être privé s'avère une question de société, une question politique, donc une question à traiter dans l'espace public.

Les violences qui peuvent s'exercer dans un espace conjugal, familial, domestique, privé, sont à relier aux violences extérieures, à la violence économique notamment. La question de la représentation politique des violences faites aux femmes passe aussi par la réflexion sur l'ensemble des violences, des violences économiques aux violences militaires et guerrières.

Un point de vue des Verts

Violette BARANDA

Conseillère de Paris

Je souhaite partager mon expérience d'élue de terrain dans le XIX^e arrondissement, l'est parisien. Tous les vendredis, je reçois du public. Comme je suis "Mme Violences", on m'appelle comme cela, on m'envoie toutes les personnes victimes de violences.

Quand je suis arrivée à la mairie du XIX^e, ma première démarche fut d'aller au commissariat de police pour savoir s'il y avait des personnes compétentes pour recevoir des femmes victimes de violences. Comme ce n'était pas le cas, je suis allée à la préfecture pour rencontrer la lieutenant Yvonne Chapelain qui était très sensibilisée aux violences faites aux femmes et qui m'a donné raison : elle pensait aussi qu'il fallait mieux recevoir les femmes victimes de violences dans les commissariats.

Nous avons alors formé 2 personnes à l'accueil des femmes victimes de violences. Mais j'ai appris hier que le nouveau commissaire a supprimé cet accueil. J'ai longuement discuté et expliqué la situation : on m'a promis de remettre cet accueil spécifique. J'ai également demandé qu'il soit effectué le soir parce que les violences surviennent souvent à partir de 20 heures.

Par ailleurs, en France, en théorie, l'homme violent peut être évincé du domicile conjugal. Cependant, dans la pratique, rien n'empêche l'agresseur de se rapprocher de sa victime. J'ai donc tenté de négocier, à mon niveau, des rondes de police régulières dans les domiciles où l'on sait que des violences ont été exercées.

Dans la loi-cadre, il faudra surtout ne pas oublier, outre l'éviction du conjoint violent, de protéger la personne qui reste au domicile. Car nous savons que c'est là que se produisent les crimes.

Il y a 2 semaines, une jeune femme qui avait été placée dans un foyer, a été égorgée par son ancien compagnon. Sa petite fille a subi le même sort. Ces

agissements sont prégnants. Il faut le dire, le répéter. Tant que nous n'imposeront pas un certain nombre de choses déterminantes, les femmes n'iront pas porter plainte.

Autre phénomène : il y a 2 ou 3 ans, lorsqu'une femme ne voulait pas porter plainte et déposait simplement une main courante, le dépôt de main courante était accepté. Aujourd'hui, dans les commissariats, il leur est dit que les mains courantes ne servent à rien. C'est totalement faux, et il faut le dénoncer : une main courante peut toujours servir par la suite.

Enfin, il faut savoir que nous ne disposons quasiment pas de foyers spécifiques pour les femmes victimes de violences conjugales. Les foyers sont saturés ; et même si au Conseil de Paris nous avons voté 3 logements par arrondissement, ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer.

27- Femme la plus riche du monde, principale actionnaire de L'Oréal.

Interventions des participantes

La question du logement

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny, chargée des droits des femmes, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis et membre du bureau d'ECVF

La question essentielle et récurrente dans toutes les villes, c'est le logement des femmes victimes de violences. La nouvelle loi du 4 avril 2006 permet l'éviction immédiate du conjoint ou compagnon violent. Ne faudrait-il pas que les politiques puissent avoir des liens étroits avec le judiciaire, non seulement le parquet, mais également les défenseur/es de ces femmes victimes de violences ?

Au barreau de la Seine-Saint-Denis, nous avons constitué un groupe d'avocat/es qui organise une permanence hebdomadaire en direction des femmes victimes de violences, et qui s'est engagé à signer une convention avec l'ordre des avocat/es pour intervenir immédiatement dans les situations de violences. La Seine-Saint-Denis a une population plutôt pauvre sur le plan économique. Notre groupe intervient donc principalement, voire exclusivement en matière d'aide juridictionnelle.

Depuis la création de ce groupe, nous avons rencontré les institutionnel/les du département, les communes, les grandes associations, le Planning familial, le CIDEF, SOS femmes, etc. Nous avons aussi rencontré les élu/es, des services sociaux et les magistrat/es. Nous avons créé des liens avec les magistrat/es pour avoir des référent/es, des personnes sur qui s'appuyer en cas de situations difficiles.

Il y a une sorte de mobilisation. En Seine-Saint-Denis, la politique pénale est devenue très ferme, voire radicale. Ainsi, lorsqu'une femme porte plainte et que l'homme est déféré, il est dans la plupart des cas sous le coup d'une mesure d'éviction du domicile familial ou conjugal. Beaucoup de femmes peuvent donc

aujourd'hui rester dans leur logement. Ensuite, se pose effectivement la question de rester ou non dans un lieu où des violences ont été vécues, et où la belle-famille, extrêmement féroce et dure, est fréquemment agissante. Bien souvent, il ne faut pas uniquement lutter contre l'homme violent, mais contre beaucoup d'autres personnes.

Au niveau de certaines villes de la Seine-Saint-Denis, des réseaux se forment pour permettre à des femmes victimes de violences d'échanger des appartements situés dans 2 villes différentes. Cela se met en place progressivement.

La Justice joue un rôle essentiel par rapport au logement des femmes victimes de violences, en leur permettant ou non de conserver la jouissance de leur logement. Il y a donc un enjeu important du côté des actrices et acteurs judiciaires.

La justice et le droit contre les victimes de violences

Catherine LE MAGUERESSE

Présidente de l'AVFT, association européenne contre les violences faites aux femmes au travail

L'AVFT existe depuis 85, nous venons de fêter nos 20 ans et aussi d'écrire le livre des 20 ans d'action de l'association (28). Malgré tout l'optimisme qui nous caractérise, nous avons été bien marries de faire le constat de ces 20 ans d'action. Je ne prendrai que trois exemples : le droit, la justice et les agresseurs.

Le droit. On a coutume de dire, je parle en tant que juriste, que tout est acquis en droit et que le seul problème qui résiste est celui des stéréotypes, des idées reçues et de l'application des textes. En réalité, il y a encore de nets progrès à faire en droit.

La question du harcèlement sexuel a été mentionnée. A ce sujet, la directive européenne de 2002 (n°2002/73/CE) n'a toujours pas été transposée en droit français. Depuis le 5 octobre 2005, il est possible de l'invoquer directement devant les tribunaux puisque l'État français ne l'a pas transcrite. Evidemment, on nous dit qu'elle a été transposée par un certain nombre de lois, mais le

cœur de la directive, une définition novatrice du harcèlement sexuel, n'est toujours pas intégré en droit français. Or, cette directive précise la définition du harcèlement sexuel en y intégrant le harcèlement environnemental, c'est-à-dire à la présence de pornographie et de tout ce qui vise les femmes, non pas individuellement, mais en tant que catégorie. Il est très important que cela soit transcrit.

L'AVFT a rédigé une proposition de loi présentée en janvier 2005 au Sénat lors d'un colloque que nous avons organisé. Tou/tes les parlementaires ont été destinataires de cette proposition de loi. Nous avons reçu des réponses polies, peu nombreuses, mais jusqu'à présent nous n'avons pas eu de retour plus précis.

La justice. L'AVFT se constitue partie civile dans quasiment tous les dossiers des personnes - à 95 % des femmes - qui nous saisissent. Sur 20 ans de présence dans les tribunaux, nous nous rendons compte que le délit de harcèlement sexuel est maintenant utilisé par les magistrat/es pour déqualifier les agressions sexuelles, voire les viols. Ainsi, quand une femme dépose plainte pour viol, on se retrouve avec une condamnation à quelques mois de sursis pour harcèlement sexuel. Quand elle dépose plainte pour harcèlement sexuel, donc pour le délit initialement prévu par la loi pour réprimer les cas de harcèlement sexuel, les magistrat/es considèrent que ce n'est pas assez grave, que ce ne sont que des signaux conventionnels de séduction et qu'il n'y a pas lieu à réprimer.

Une jurisprudence se développe ainsi dans tous les tribunaux français qui déboutent finalement les femmes, après 5 à 7 années de procédure coûteuse humainement et financièrement.

Et quand elles sont déboutées, que se passe-t-il ?

Les agresseurs. Déboutées, les femmes sont poursuivies par les agresseurs pour dénonciation calomnieuse. Nous menons depuis 2 ans et demi une campagne pour obtenir une modification du délit de dénonciation calomnieuse. Là encore, nous sommes dans la réforme du droit. Anne Legal dit que ce sont toujours les hommes qui définissent l'interdit. Dans ce cas, on y est vraiment. L'article 226, alinéa 2, du Code Pénal, définit sciemment le délit de dénonciation calomnieuse comme ceci : "la fausseté du fait résulte

nécessairement d'une décision de justice antérieure devenue définitive ".

Je prends les cas de figures que nous avons à l'association.

Une femme dépose plainte pour viol. Les éléments sont insuffisants, et une ordonnance de non-lieu est prononcée. Sur les conseils de son avocat/e qui pense qu'il est inutile de faire appel contre une ordonnance de non-lieu, la femme ne fait pas appel. Le violeur se retourne contre elle. Et là, elle est condamnée à 15 000 euros de dommages et intérêts à l'homme qui l'a violée, et à une peine de trois mois de prison avec sursis. N'ayant pas d'argent, elle verse 80 euros par mois depuis quelques années à son violeur. Vous imaginez à quel point cela peut être constructeur ?!

Nous sommes allées devant la cour européenne des droits de l'homme pour ce dossier. En effet, nous considérons qu'à partir du moment où il existe une automaticité de la condamnation des femmes qui ont déposé plainte, il y a violation des principes de la présomption d'innocence puisqu'on n'admet pas que ces femmes ont été de bonne foi au moment du dépôt de plainte.

Ces dossiers absolument scandaleux se développent : nous avons de plus en plus de condamnations pour dénonciation calomnieuse. Or, à partir du moment où ces condamnations sont possibles, les femmes n'ont plus le droit de déposer plainte.

Le droit et la justice sont aussi complices de la silenciation des femmes. Il faut absolument changer cette loi-là. J'ajoute que nous avons déposé un amendement dans le cadre de cette loi, par l'intermédiaire de Gisèle Gauthier qui l'a malheureusement retiré. Et dans le cadre de la loi du 4 avril 2006 sur les violences conjugales, cela n'a pas été changé.

Autre exemple de l'utilisation de la justice et du droit par les agresseurs : le 8 décembre 2006, à Dunkerque, une association de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, sera poursuivie par un agresseur pour avoir refusé de rendre publique l'adresse d'une femme battue et contre laquelle les violences sont avérées. L'association et la femme se retrouvent donc poursuivies par l'agresseur.

Dernier exemple : nous menons une autre campagne contre les maires agresseurs. Quand il est question de donner de plus en plus de pouvoirs aux

maires dans la prévention de la délinquance, il serait bon que les maires agresseurs puissent être déchu de leur mandat immédiatement. Or ce n'est pas le cas. Nous en avons au moins deux exemples.

L'un des cas, à Puylaroque, a été assez médiatisé. Le maire avait été condamné en première instance, puis en cour d'appel pour harcèlement sexuel et agressions sexuelles contre une dizaine de femmes, mais avait conservé son mandat. En revanche, la mairie, en tant qu'employeur personne morale, avait été condamnée pour ne pas avoir pris de mesures de prévention et de répression à l'encontre du maire qui est toujours en place.

L'autre cas se passe à Sainte-Colombe. Le maire UMP à qui le parti a retiré sa carte, a agressé cinq femmes : l'une a été violée, les autres ont subi du harcèlement moral et des agressions sexuelles. Ce maire agresseur est toujours en place et il est hors de question pour lui de démissionner.

Je crois que les femmes politiques ont aussi une responsabilité très importante pour obtenir de leur parti, en interne, qu'il y ait systématiquement une déchéance disciplinaire, ou d'un autre ordre. Je ne connais pas les règles internes aux partis. Mais il faut aussi une modification de la loi pour qu'il y ait une déchéance automatique des mandats politiques en cours à partir du moment où une condamnation pénale définitive a été prononcée pour ces motifs.

Il est totalement hallucinant quand on voit ce qui entre dans les mandats des maires, 1^{er} magistrats, responsables politiques et juridiques, et responsables de police, que des maires agresseurs puissent conserver leur mandat.

Les retours de bâton. Les résistances ont toujours existé. Ce sont des mouvements par cycle. Ainsi, quand nous avons obtenu des lois contre le harcèlement sexuel en 1994 avec le nouveau code pénal, une phase a suivi dans les années 94/96 lors de laquelle toutes les décisions - principalement pénales - que nous obtenions étaient des condamnations à 80 %. Aujourd'hui, nous sommes à 50 %.

Je pense qu'il n'existe pas un facteur unique qui expliquerait ces retours en arrière. Il y a notamment les pesanteurs culturelles et le manque de formation des magistrat/es, et de toutes les personnes présentes dans la chaîne judiciaire.

Dans notre livre, nous nous sommes attachées à montrer à quel point, à tout moment de la chaîne judiciaire, nous rencontrons encore des obstacles.

Il y a aussi le fait que le droit donne des outils aux agresseurs, et qu'il reste encore à changer. Je suis poursuivie pour diffamation, ainsi que Marie-Victoire Louis, la fondatrice de l'association, par un professeur d'université pour avoir dit publiquement qu'il était un agresseur. Je connais personnellement 4 de ses victimes. Je sais qu'une dizaine de femmes, des jeunes femmes et des étudiantes, en ont été victimes. D'autres associations connaissent les comportements d'agression de cet homme. L'ANEF (29) et l'AVFT sont pourtant poursuivies, et nous passerons devant le tribunal de Toulouse (30).

Quand nous avons su que cet homme postulait à un poste de professeur chargé des études féministes, alors qu'il s'agit d'un agresseur sexuel, nous avons écrit au président de l'université. Aucun effet. Nous avons suivi la voie hiérarchique et interpellé le ministre en charge de l'enseignement supérieur en pensant qu'il réagirait et bloquerait sa nomination. Cela a engendré un malaise, mais aucun effet concret. Cet agresseur a été nommé en connaissance de cause, en toute impunité. Et nous, nous sommes poursuivies.

Pour le moment, je ne dis pas son nom pour ne pas en rajouter. Nous le dirons quand nous aurons la date d'audience parce qu'il en va aussi de notre liberté d'expression, et c'est aussi en cela que nous concevons la dénonciation des violences.

Néanmoins, il est tout de même hallucinant qu'en France, des individus qui sont publiquement dénoncés comme étant des agresseurs, puissent obtenir ce type de poste.

Si vous voulez savoir de qui il s'agit, c'est l'homme qui se présente comme le spécialiste des violences masculines à l'encontre des femmes.

Une loi cadre contre les violences faites aux femmes

Françoise CLAIREAUX

Conseillère municipale d'Asnières-sur-Seine

La manifestation du 25 novembre mobilise contre les violences faites aux

femmes, mais aussi pour une proposition de loi-cadre copieusement élaborée par un certain nombre d'associations. Je voudrais savoir si tous les partis en présence ici se détermineront positivement par rapport à cette loi-cadre, s'ils l'adopteront intégralement, ou partiellement. Pouvez-vous me donner une réponse ?

Suzy ROJTMAN

Du Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF)

La proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes élaborée par le CNDF paraîtra le 23 novembre 2006 pour la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre et le colloque organisé au Sénat le 2 décembre 2006.

Il est actuellement difficile aux partis politiques d'apporter un soutien à la loi-cadre sans l'avoir lue. En effet, pour éviter les récupérations, nous l'avons mise en embargo pendant tout le temps de la rédaction. Dès sa parution, les partis pourront se prononcer à son sujet.

Pour reprendre ce que disait Anne Hidalgo, c'est justement parce que nous considérons que la boîte à outils existait que nous nous sommes mises à rédiger une loi-cadre. Une fois n'est pas coutume. C'est en effet arrivé peu fréquemment. L'AVFT l'avait déjà fait, mais dans le mouvement féministe français, cette démarche n'est pas fréquente. D'autant plus que nous l'avons rédigée sans juriste, ce qui nous a permis de ne pas entraver notre liberté d'expression. Mais d'un point de vue technique, cela a parfois été difficile. Nous avons alors vu certain/es juristes.

Pourquoi avons-nous fait cela ? Parce que depuis plus de 30 ans le mouvement féministe met en lumière les violences à l'encontre des femmes, mais que d'énormes et de nombreuses résistances demeurent. Le livre de Patrizia Romito, " Le silence des mortes ", récemment paru chez Syllepse, vise à démontrer que les violences à l'encontre des femmes servent notamment à maintenir la domination masculine dans les sociétés. Je pense que les résistances que nous rencontrons dans la lutte contre les violences faites aux femmes, sont de cette nature-là.

Lorsque nous avons lancé cette loi-cadre, c'est comme le disait Anne Hidalgo pour sortir du constat, rassembler tout ce que nous savions - parce que nous avons une grande expérience sur ce sujet maintenant -, le mettre dans un seul texte, tenter de réaliser un saut qualitatif, et avancer des mesures un peu provocatrices, à l'image de la loi-cadre espagnole.

Ainsi, on nous dit que des tribunaux spécialisés dans les violences faites aux femmes sont anticonstitutionnels. Nous avons quand même avancé cette mesure pour susciter le débat, relancer l'unité, provoquer une grande mobilisation autour des violences faites aux femmes et effectuer un saut qualitatif.

Je ne peux pas vous livrer le contenu intégral de la loi-cadre, parce qu'à l'instar de la loi-cadre espagnole, elle est très riche. Nous avons repris les définitions du harcèlement sexuel et de la dénonciation calomnieuse proposées par l'AVFT. Nous avons précisé la définition du viol, créé le délit de violence psychologique au sein de la famille,... Nous avons touché tous les niveaux : le logement et les hébergements spécifiques, les représentations et la publicité, la protection de la femme victime, etc.

Si vous lisez attentivement la loi-cadre espagnole, elle est très riche. Nous l'avons suivie, ce qui nous a facilité le travail, en francisant les structures et en retrouvant les codes correspondants.

Nous espérons vraiment que nos mesures un peu provocatrices lanceront le débat.

En Espagne, des femmes ont été retrouvées par les agresseurs. L'ordonnance espagnole de protection pose problème : elle prévoit en effet un délai de 72 heures pour que le juge contre la violence à l'encontre des femmes convoque les personnes concernées lorsqu'une femme se sent en danger. Ce délai de 72 heures a été très sévèrement critiqué par les féministes espagnoles : en 72 heures, on a largement le temps d'être tuée.

Dans notre loi-cadre, nous avons essayé d'anticiper ces inconvénients. Nous avons repris le principe de cette ordonnance de protection et réduit ce délai à 24 heures. Evidemment, il faudra embaucher des personnes au niveau juridique ou judiciaire, mais cela nous semble très important.

Anne HIDALGO

Maire adjointe de la Ville de Paris et membre de la direction du parti socialiste

La loi-cadre n'est pas encore connue des partis qui n'ont donc pas encore pris position. Cependant, pendant la phase d'élaboration du projet socialiste, nous avons pris soin, avec Laurence Rossignol, notre secrétaire nationale aux droits des femmes, d'insister pour un tel projet de loi au point que cela devienne incontournable.

La possibilité d'être dans une relation très étroite entre toutes les femmes des formations politiques ici présentes, mais aussi en relation de confiance, de relais et d'apprentissage réciproque avec les associations me paraît la condition *sine qua non* pour l'emporter.

Il existe déjà une sensibilisation dans la population, mais il faut l'entretenir pour que ce projet ne soit pas qu'un petit feu de paille. Les associations, les formations politiques et les femmes qui, dans les formations politiques notamment, se sont déjà engagées dans le combat pour l'égalité, doivent être extrêmement pugnaces et ne pas se laisser détourner.

J'espère bien évidemment que la gauche l'emporte en 2007, mais nous savons tous et toutes qu'une victoire en soi n'est pas suffisante. Il faut ensuite concrétiser les idées.

Je pense que le lien entre les associations, les formations politiques et les acteur/es judiciaires, en décloisonnant le plus possible comme nous le faisons ici, nous permettra d'obtenir des résultats.

Il ne faut pas laisser de prise aux lobbys qui ne voudront pas et qui ne veulent pas déjà d'une loi-cadre. Nous devons rester extrêmement mobilisé/es. Et je pense que l'association " Elu/es contre les violences faites aux femmes " a un rôle important à jouer.

Valérie PÉCRESSE

Députée des Yvelines et membre de la direction de l'UMP

En 2002, alors que nous venions juste d'être élu/es, j'ai rencontré Nicole Ameline (31), et lui ai dit de regarder ce qui se passait en Espagne. Aznar (32)

avait mis les violences conjugales au cœur de sa politique. Il fallait le faire aussi. Nicole Ameline s'y est attelée avec conviction, et a absolument voulu mettre cette question sur l'agenda politique.

Il est vrai - et je le constate avec regret -, que, lorsque les politiques de lutte contre les violences de genre ne sont pas portées par les hommes ou les femmes qui sont au plus haut sommet de l'État, il n'y a pas de prise de conscience majeure dans la société. Or, je pense qu'elle est nécessaire. La loi-cadre a donc toute sa place.

Il faut cesser de faire des petites politiques fragmentées. Nous avons fait pas mal de propositions de loi depuis 2002. D'ailleurs, certaines étaient d'origine parlementaire, et portées par le groupe communiste du Sénat. Nous avons fait voter un certain nombre de choses, mais de manière morcelée.

Je lirai la proposition de loi-cadre avec beaucoup d'attention. Vous pouvez compter sur moi.

Maintenant, l'important est que ce sujet des violences faites aux femmes devienne un sujet de société porté au plus haut niveau de l'État. Tant que ça ne sera pas le cas, les choses ne changeront pas, les mentalités ne changeront pas et ce ne sera pas une priorité politique.

Arlette ZILBERG

Responsable de la commission féministe des Verts

Les Verts ont suivi l'élaboration de la loi-cadre depuis quelque temps. Il est vrai que nous ne l'avons pas lue dans le détail. Néanmoins, il y a des points sur lesquels nous sommes tout à fait d'accord, et la revendication d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes est désormais inscrite dans le programme officiel des Verts.

Elisabeth ACKERMANN

Conseillère municipale de Morsang-sur-Orge, collaboratrice à la mission "Droits des femmes et féminisme " du Parti communiste français, et secrétaire d'ECVF

La mise en œuvre d'une loi-cadre pose plusieurs questions. Néanmoins, son

rôle est avant tout de lever des tabous, de briser les murs du silence. Tant que le silence ne sera pas brisé sur la question des violences faites aux femmes dans ce pays, les volontés politiques tarderont.

Le rôle de cette loi est d'interpeller les politiques, mais aussi l'opinion publique. Cette question doit devenir un vrai débat public. Les violences ne concernent pas que les femmes qui les subissent. Elles relèvent de comportements sociaux, de rapports sociaux. Elles constituent donc une question d'émancipation humaine et une question de société.

Il nous faut un vrai débat public sur cette question. Parce que s'il faut débattre de l'institution et de ce qu'elle peut faire, du politique et de ce qu'il peut faire, il faut aussi que la population s'émancipe sur ces questions-là. Il faut qu'elle soit consciente de ce qui se passe en France, et dans le monde. En ce début de 21^e siècle, nous entendons encore parler de lapidation. C'est intolérable ! En France, nous avons aussi à être solidaires des femmes du monde entier.

Cette loi-cadre bousculera évidemment un certain nombre de questions parce qu'elle englobe les problèmes de logement, le rôle de la magistrature et de la police. Elle traite d'un ensemble de questions nécessaires.

En tant que politiques, nous ne pourrions pas promettre de porter cette proposition de loi-cadre sans y mettre les moyens financiers et le budget qui permettront son application.

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny en charge de la mission des droits des femmes, avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis et membre du bureau d'ECVF

Bien qu'étant pour l'idée d'une loi-cadre, je pense qu'il faut auparavant mettre en application celles qui existent, comme la dernière loi, celle du 4 avril 2006, qui pose effectivement sur le plan pénal le principe de l'éviction du conjoint ou compagnon violent, ou pacsé, ou ancien compagnon, et aggrave certaines peines.

La politique du parquet de la Seine-Saint-Denis est très ferme parce que nous avons un substitut très concerné par ces violences.

Geneviève FRAISSE

Ancienne députée européenne

Pour rappeler comment les choses se sont déroulées en Espagne : c'est à la fin du siècle dernier que débat sur les assassinats et la mort des femmes a été entamé. Puis, en 2002, lors de sa présidence de l'Union européenne, l'Espagne, sous la droite d'Aznar, a organisé une très grande rencontre sur la question des violences à l'encontre des femmes. Un rapport absolument génial de bonnes pratiques a suivi. Enfin, la loi contre les violences faites aux femmes a été votée sous les socialistes.

Tout a commencé par un débat d'opinion, le fait de rendre publique cette question, et de l'avoir médiatisée.

Roxanne PRUDHOMME

Psychosociologue, consultante en communication

Je fais partie d'une association qui s'appelle " Enfants d'abord " et qui agit autour des droits de visite élargis et des gardes alternées données à des conjoints condamnés pour violences. Ces enfants sont en danger, comme ma fille qui est en droit de visite élargi chez un père condamné pour violences depuis 4 ans. C'est invivable. J'aimerais savoir ce que vous avez prévu dans votre loi-cadre pour que cela cesse ?

Suzy ROJTMAN

Du Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF)

Le problème des non représentations d'enfants nous préoccupe, et nous avons suivi l'exemple de l'Espagne pour y répondre, à savoir la création d'un tribunal spécialisé dans les affaires de violences faites aux femmes qui ait des compétences à la fois civiles et pénales. Cependant, Serge Portelli, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, nous a signalé qu'en France cela était inconstitutionnel. Il nous proposait donc plutôt de légiférer pour que, dans les cas de violences faites aux femmes, il puisse y avoir une étanchéité entre le pénal et le civil. Comme cette non-étanchéité existe déjà,

sans jamais être appliquée, nous avons finalement opté pour la création de tribunaux spécialisés dans les affaires de violences à l'encontre des femmes. Ainsi, lorsqu'une procédure pénale est engagée et que le juge pénal instruit depuis un certain temps, le juge aux affaires familiales ne pourra plus entraver l'instruction pénale.

Cette disposition va provoquer une levée de boucliers, et nous espérons qu'elle lancera le débat.

Béatrice VERNAUDON

Députée UMP de la Polynésie française

Je découvre cette proposition de loi-cadre, et elle me paraît essentielle, arrivée au bon moment, au moment où nous allons mobiliser et où tous les médias seront mobilisés en vue des campagnes pour les élections présidentielles et législatives de 2007.

Il faut que cette loi-cadre soit portée par la population, mais aussi par les partis politiques pour qu'elle s'inscrive au plus haut niveau. Nous le voyons bien avec l'exemple de la Réunion : c'est parce qu'il existe une synergie avec les personnes les plus importantes : la présidente du conseil général et le préfet, que la mobilisation a réussi. C'est ainsi que la culture de la tolérance zéro vis-à-vis des violences peut s'imposer, et que nous pourrions parvenir à éradiquer la violence à l'égard des femmes et la violence elle-même.

Martine GOURIET

Conseillère générale des Hauts-de-Seine et membre du bureau d'ECVF

Je retiens l'importance de la prise de conscience politique à tous les niveaux, et au niveau de tous les partis politiques. D'ailleurs, comme le disait Geneviève Fraisse, c'est dans une période de cohabitation que la parité est arrivée. Concernant les violences faites aux femmes, il faut aussi que tous les partis politiques s'emparent de cette cause. Et à la veille d'échéances politiques majeures, il est important que ce sujet soit sur le devant de la scène politique.

Gaëlle ABILY

Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

Tant que les initiatives contre les violences faites aux femmes resteront à un niveau local, départemental ou régional, la situation ne progressera pas. D'où l'extrême importance d'une loi-cadre.

Le parti communiste soutient bien entendu la proposition de loi-cadre du CNDP, à laquelle il a contribué à travers la participation de notre responsable de la commission " Féminisme et communisme ".

Cependant, je veux insister sur la nécessité d'une véritable politique publique avec les moyens afférents pour agir contre les violences faites aux femmes. La loi-cadre contre les violences faites aux femmes est indispensable. Mais il faut surtout obtenir des moyens pour avoir la capacité de mener un débat de société, et d'agir en termes de logement d'urgence, de prévention, de formation, d'accès à l'emploi et à la formation pour les femmes en rupture conjugale, familiale, et en difficultés.

Nous avons aussi besoin de plus d'études sur la réalité des violences, de meilleures connaissances. C'est un travail que nous avons déjà engagé en Région Bretagne.

Michelle ERNIS

Conseillère municipale de Saint-Etienne-du-Rouvray

Je suis d'accord pour porter au plus haut niveau nos revendications. Cependant, si nous prenons l'exemple de nos droits fondamentaux, nous constatons que le droit de vote des femmes n'a pas été accordé par Charles De Gaulle, ce sont les femmes qui l'ont obtenu en se mobilisant. Idem pour la loi sur l'IVG. Idem pour une loi-cadre contre les violences. C'est par l'articulation entre la volonté politique et la pression sociale que nous l'obtiendrons.

Par ailleurs, concernant les mariages forcés, l'excision, le port du voile, la lutte contre ces violences doit s'articuler avec la lutte contre toutes les discriminations : à l'égard des femmes et des hommes, au travail comme dans les cités.

Nos droits aussi justes soient-ils ont un coût, et il faut le mettre en avant. Par exemple, la question du logement ne concerna pas seulement les femmes, mais aussi les jeunes, les personnes qui vivent dans des petits logements ou dans des logements insalubres. Il y aura donc des choix politiques à faire. La question des droits des femmes n'est pas au-dessus de ces débats-là. Si nous voulons obtenir des droits, cela implique une mobilisation pour qu'ils ne restent pas de simples mots sur un papier, comme pour l'égalité salariale ou professionnelle par exemple.

La loi dite de prévention de la délinquance permet le fichage des personnes précarisées, et notamment des femmes seules et des familles mono-parentales. Comme si c'était une tare... On doit avoir la liberté de choisir de vivre en couple ou avec ses enfants sans conjoint.

Arlette ZILBERG

Responsable de la commission féministe des Verts

Je pense que la représentation sexuée des rôles, la parité ou la non parité dans des fonctions exécutives font partie des obstacles rencontrés dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il est vrai que la parité politique a un peu avancé. Cependant, des partis politiques continuent à préférer payer des amendes plutôt que d'appliquer la parité.

Je pense que le plan symbolique est important pour ce qu'il donne comme représentation aux enfants et aux adultes. Si nous ne faisons pas d'efforts du côté de la parité, les obstacles continueront à se perpétuer. En effet, la non-parité et la non-égalité constituent des obstacles, et contribuent à la transmission des violences.

Violette BARANDA

Conseillère de Paris

Le 25 novembre, de nombreuses manifestations auront lieu que l'on jugera tout aussi importantes que celle contre les violences faites aux femmes. Or, cette manifestation concerne des femmes qui sont assassinées tous les 3 jours.

Quand on me dit que d'autres thèmes sont beaucoup plus importants, ça signifie qu'on a intégré comme banal que des femmes soient assassinées. C'est grave.

Cette loi-cadre, il faudra y mettre les moyens financiers. C'est le nerf de la guerre. Sans moyens financiers pour créer des logements et soustraire les femmes aux violences, nous ferons du sur place.

En théorie, l'égalité des salaires existe, mais dans les entreprises les chefs sont toujours des hommes. En Norvège, quand une entreprise veut avoir des fonds publics, il faut qu'elle ait aussi l'égalité des femmes, ça ne se fait pas en France. J'espère que nous aurons un gouvernement qui osera regarder les statistiques sexuées des entreprises avant de leur verser des fonds publics. Pour vérifier s'il y a autant d'hommes que de femmes aux postes de décision par exemple. Ce sera une victoire. Actuellement, à l'APHP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris), il y a 59 % de femmes médecin. Or, dans les instances décisionnaires, il y a très majoritairement des hommes. Les professeurs d'université de médecine sont aussi quasiment tous des hommes ; il n'y a pratiquement pas de femmes.

Des actions très simples peuvent être mise en œuvre. Par exemple, en Angleterre, dans les bus, il y a des affichettes qui s'adressent aux hommes. Le message est à peu près le suivant : " Tu rentres de ton boulot. Tu t'assoies. T'es fatigué. Tu prends ton whisky. Tu regardes la télévision. Ta femme est remuante, et ton sport, c'est de lui taper dessus. Sache que c'est puni par la loi. " Le jour où nous verrons en France dans tous les métros ce type de message, les violences faites aux femmes seront alors débanalisées, elles ne seront plus normales et intégrées, ni justifiées par les femmes elles-mêmes.

La disparition ou la réorganisation des CODEV (33)

Chantal HERSEMEULE

Conseillère municipale du Mans

Au Mans, la CODEV était très importante pour faire communiquer les associations qui agissent contre les violences faites aux femmes. Les associations qui s'occupent de l'hébergement participaient à ces commissions,

ainsi que le parquet, la gendarmerie, et le préfet de la Sarthe qui a souvent été présent.

Dans ces commissions, nous avons fait progresser la situation : des dispositifs ont été mis en place notamment pour l'hébergement des femmes victimes de violences.

Nous avons appris récemment que cette commission avait disparu.

Je ne sais pas ce qui se passe dans les autres départements. Mais dans la Sarthe, l'hébergement des femmes victimes de violences est désormais complètement laissé à l'initiative des associations. Il n'existe plus aucun contrôle, ni de mise en commun. Je ne sais donc pas comment les politiques pourront se réemparer du sujet s'il n'y a plus de commission pour mettre autour d'une table tous les acteurs et les actrices qui interviennent dans ce domaine.

Frédérique LEBON

Déléguée régionale aux droits des femmes à la Réunion

En effet, dans une logique de simplification de l'administration, le nombre des commissions préfectorales est réduit. Les préfets sont censés mettre en place une seule commission pivot, et 17 sous-commissions. Parmi ces dernières, une sous-commission s'intéresse à la fois à la prévention de la délinquance, à la lutte contre les sectes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il est vrai qu'il existe un risque évident de dérive dans leur mise en oeuvre et leur conduite sur les territoires.

A la Réunion, pour l'heure, nous continuons à fonctionner sur le rythme des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes, même si ce n'est pas tout à fait légal. Puisque ce cadre fonctionne, pourquoi en changer si vite ?

Le moment venu, quand la simplification sera mise en place, - mais nous n'y sommes pas du tout -, la CODEV sera recasée dans l'une des grilles. Mais il est hors de question de la supprimer. Il faut le savoir. (34)

Le rôle de l'Etat

Frédérique Lebon

Déléguée régionale aux droits des femmes à la Réunion

J'exerce cette délégation régionale pour l'État depuis 3 ans et demi, et j'avoue avoir la chance de voir, sur ce domaine extrêmement douloureux et prégnant, un certain nombre de synergies d'acteurs et d'actrices se mettre en oeuvre, de sentir une montée en charge du portage par les différent/es responsables et d'en constater les incidences sur le terrain. En effet, à la Réunion, la lutte contre les violences faites aux femmes est inscrite comme l'une des priorités du plan stratégique de l'État, avec un portage par le préfet.

Depuis 3 ans et demi, 4 préfets se sont succédé. Pourtant, d'un préfet à l'autre, ce portage est fait, et ce n'est pas du tout anodin en termes de conséquences sur les consignes et les demandes qui sont ensuite passées aux policier/es, aux gendarmes, etc...

Par ailleurs, du fait des dégâts collatéraux des violences faites aux femmes sur les enfants, et de sa compétence au Conseil général sur la protection de l'enfance, Nassimah Dindar, présidente du Conseil général, a complètement intégré la lutte contre les violences faites aux femmes comme l'une des priorités du département et de sa politique.

Le préfet et la présidente du Conseil général s'allient notamment pour promouvoir des formations destinées à la fois aux policier/es, aux gendarmes, aux avocat/es, et aux bénévoles ou professionnel/les d'associations (35). Ils ont ainsi écrit au directeur départemental de la sécurité publique et au colonel de gendarmerie pour leur demander expressément d'envoyer des personnes à ces formations, et de se faire représenter au plus haut niveau dans les instances de tables rondes de représentation.

Nous avançons pas à pas sur l'ensemble des maillages, y compris avec l'agence régionale hospitalière avec qui nous reprenons un travail de fond pour recréer un pôle global de victimologie.

Tout cela est possible parce qu'il y a un portage au plus haut niveau de l'Etat, mais aussi parce que l'opinion publique est de plus en plus sensibilisée, et que

la sensibilité associative devient absolument intolérante aux moindres violences faites aux femmes. Ce qui est très positif.

Il est vrai que la Réunion a une dimension insulaire dans laquelle tout va plus vite, et où les médias sont tout de suite beaucoup plus virulents.

Mais, il ne faut pas non plus se leurrer : ce sont aussi des affaires sordides qui amènent les personnes à se positionner de façon forte. De plus, nous sommes à la veille d'échéances électorales et le terrain des violences faites aux femmes est extrêmement fertile politiquement à la Réunion.

Discriminations au logement

Marie-Dominique DESUREMAIN

Ancienne déléguée nationale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

Il existe encore des obstacles assez importants chez les élu/es et les bailleurs sociaux au niveau des représentations des femmes victimes de violences, représentations qui font notamment obstacle au logement de ces femmes.

En effet, pour les bailleurs sociaux, les femmes victimes de violences sont des femmes à problèmes, elles font partie de familles à problèmes, de familles mono-parentales. Elles augmentent ainsi le taux de familles mono-parentales dans le parc social.

Se pose aussi la question de savoir si elles paieront leur loyer. Car, du fait des violences, des dettes ont souvent été accumulées. Il existe aussi les problèmes juridiques, et le risque que les conjoints violents reviennent et provoquent des désordres.

Pour certaines personnes qui travaillent dans le logement social, la question économique, celle des impayés de loyer, n'est pas la plus problématique parce que les bailleurs sociaux ont des garanties. Ce qui les inquiète, c'est surtout la question de l'ordre social, et l'augmentation du nombre de familles à problèmes dans le parc social.

Pourtant, une étude réalisée en Seine-et-Marne (77), ainsi que d'autres études,

montrent que les impayés et les désordres sont plus importants dans les couples où il existe des violences et qui continuent à cohabiter, même s'il y a 2 revenus, que lorsque qu'une femme vit seule après avoir mis fin aux violences. En effet, ce sont souvent les hommes violents qui décident des priorités économiques, et la question du paiement du loyer n'est pas prioritaire pour eux : ils ont d'autres dépenses ou d'autres dettes. Au contraire, pour les femmes ayant mis fin aux violences, le logement est prioritaire dans les dépenses qu'elles contrôlent désormais.

Sur toutes ces questions, il reste du travail à faire. Et les élu/es engagé/es sur la question des violences doivent mobiliser leurs collègues qui travaillent sur la question du logement pour trouver des solutions.

Les femmes victimes de violence n'ont pas de pouvoir domestique, de pouvoir ménager. Dans les représentations traditionnelles, la femme, mère de famille, s'identifie à un certain nombre d'activités domestiques, mais les femmes victimes de violences sont souvent désappropriées même du rôle traditionnel féminin, et sont aussi interdites de sortir.

Il faut donc travailler avec elles sur la manière de se réapproprier un autre logement, de se réapproprier sa liberté, et de retrouver sa mobilité.

Accompagnement des hommes violents

Irmine TEHEI

Présidente d'une association de consommateurs de la Polynésie française, et vice-présidente de l'Union des femmes catholiques

L'association dont je suis présidente se bat sur tous les fronts, en particulier contre les publicités où les femmes sont utilisées. En Polynésie, nous avons les clichés sur les danseuses. Souvent, les femmes sont pratiquement nues, à genoux devant une voiture ou devant un homme. Il nous faut être vigilant/es.

En tant que vice-présidente de l'Union des femmes catholiques, je rencontre également tous ces problèmes de violences conjugales.

En Polynésie, grâce à notre députée, Béatrice Vernaudon, qui faisait partie d'un

conseil de femmes, nous avons obtenu un centre pour héberger les femmes violentées par leur mari. Elles peuvent y être accueillies pendant 90 jours.

Dans ce centre, nous essayons de trouver un moyen pour pallier à toutes les violences. Cependant, au bout de 90 jours, les femmes polynésiennes ne changent pas de mari. Elles rentrent au domicile. C'est là que se posent les problèmes. Parce que si elles ont été suivies, si elles ont été accompagnées pour trouver des moyens d'éviter les coups, les maris restent tels qu'ils sont. Elles retournent donc là où elles recevront à nouveau des coups.

Voilà un premier problème : les femmes ont un centre où elles peuvent être préservées pendant 90 jours. Mais ce délai écoulé, elles retournent sous les coups. Car personne ne prend en main les maris restés à la maison.

Le second problème : à l'office polynésien de l'habitat 7 000 familles attendent un logement. Une femme victime de violences conjugales qui quitterait son logement, est sûre de ne pas en trouver un autre. Elle sera à la rue.

28- AVFT. "20 ans de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail".
Décembre 2006

29- Association Nationale d'Etudes Féministes

30- L'agresseur en question a été débouté de sa plainte en mai 2007.

31- Ministre déléguée en charge de l'égalité professionnelle et de la parité de juin 2002 à juin 2005.

32- José Maria Aznar, homme politique espagnol, président du gouvernement de 1996 à 2004.

33- Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes

34- La CODEV de la Réunion a finalement disparu en novembre 2007.

35- Dans le programme de ces formations, est intégrée une table ronde avec les professionnel/les au plus haut niveau qui expliquent leur politique. Ainsi, le procureur ou le vice-procureur, le substitut ou la substitute du procureur viennent expliquer leur politique pénale, et les responsables du " 115 " la procédure de ce dispositif, etc.

Clôture du colloque

Elisabeth ACKERMANN

Conseillère municipale de Morsang-sur-Orge, secrétaire d'ECVF

Je retiens de la première table ronde que c'est à partir de la volonté politique que certains départements et certaines villes ont commencé à apporter des réponses aux problèmes liés aux violences faites aux femmes.

En tant qu'association d'élus/es, nous devons partager ces expériences et interpeller les élus/es qui souhaitent s'engager. Nous manquerons probablement de moyens, mais nous devons donner des informations régulières et faire en sorte que les femmes puissent trouver appui auprès des élus/es.

Je retiens aussi qu'agir contre les violences faites aux femmes ici et là, dans certaines villes ou départements, renforce les inégalités dans le pays. En effet, chaque ville, chaque département, chaque région ne dispose pas des mêmes moyens. Cela révèle de manière flagrante la nécessité d'une loi-cadre pour impulser des actions nationales. Il faut à la fois intervenir sur le plan local avec les moyens disponibles et se battre pour obtenir une loi-cadre et des moyens pour éradiquer les violences faites aux femmes sur tout le territoire.

Francine BAVAY

Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, membre du bureau d'ECVF

Si l'association " Elus/es Contre les Violences faites aux Femmes " a vu le jour, c'est bien parce que la volonté politique existe. Parce qu'une femme a eu la volonté politique de lancer une enquête sur les violences faites aux femmes. Cette femme, c'est Geneviève Fraisse. Elle a dit ce qui ne se dit pas quand on est déléguée interministérielle. Elle a osé dire : " Je veux lancer une enquête et je n'en ai pas le

financement. " En effet, le financement avait été prévu, puis gelé.

De cet acte de courage, est née une autre volonté politique, celle de l'aider à trouver des moyens. Nous avons alors essayé de faire entendre dans la campagne présidentielle de 2002 que la question de la violence ou celle de la sécurité, ce n'était pas prioritairement ce qu'on nous racontait : les atteintes aux biens par des jeunes de quartiers en difficulté, qu'il y avait une violence structurelle dans notre société dont personne ne parlait, et que nous avions la responsabilité de le dire, la responsabilité de rappeler que 80 % des mains courantes dans les commissariats la nuit, ce sont des femmes qui les déposent pour les violences exercées par des proches.

Nous avons donc créé l'association "Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes". C'est difficile parce que nous posons une question éminemment politique, mais une question que notre société n'arrive pas à assumer. Je crois qu'il faut en être conscient/es. Ce n'est pas notre faiblesse. C'est notre force que de savoir qu'il nous faut condamner inlassablement, qu'il nous faut dire inlassablement, qu'il nous faut aller chercher des soutiens inlassablement, interpellier nos partis inlassablement, interpellier les autres élu/es pour leur dire : " Il nous faut être plus nombreux et nombreuses ".

Notre priorité pour l'année à venir, ce sera d'interpeller, de réagir au sexisme là où il est. Il nous faudra continuer à produire - d'autres brochures, et des outils d'information et de sensibilisation. Vous l'avez vu : même si nous avons des difficultés, grâce au soutien du Conseil régional d'Ile-de-France et de la Mairie de Paris, nous avons réalisé cette première brochure (35). J'espère que nous continuerons à en avoir les moyens, parce que nous serons plus nombreux et nombreuses, parce que nous interpellons les institutions sur les territoires où nous sommes.

La question des violences contre les femmes doit se traduire en politiques publiques et en mise en acte de ces politiques. Il faut nous appuyer sur toutes celles et tous ceux qui trop souvent dans la totale invisibilité développent des politiques. Nous avons entendu l'expérience de la Réunion. Je connais les efforts de la Guadeloupe. Nous devons rappeler que l'innovation politique ne vient pas toujours de l'Ile-de-France, ni de Paris. Partout sur nos territoires, des personnes se battent. Je crois

qu'une de nos responsabilités est de mettre ces actions en lumière parce que c'est une partie de la légitimité de notre bataille de fond qui est une bataille politique à part entière.

Je remercie donc toutes celles et tous ceux qui sont venus aujourd'hui participer à nos débats qui feront l'objet d'actes pour donner plus de visibilité à l'association de manière à ce que ce 1^{er} colloque et cette 1^{ère} brochure soient l'envol réel de l'association. Parce que nous le savons, avant de prendre leur envol, les oisillons s'y prennent à plusieurs fois. Aujourd'hui a aussi été la première réapparition publique de notre présidente, Nicole Frydman. Je crois que c'est d'excellent augure. Je la remercie pour tout ce qu'elle a fait, et je nous remercie toutes et tous de ce que nous essayons de faire ensemble.

35- " Contre les violences faites aux femmes - Un outil pour agir. Législation en France et éléments de comparaison en Europe ". Novembre 2006.

Appel des concerné/es !

Elus locaux ou élus locales, membres de l'Assemblée nationale et du Parlement européen, signataires du présent Appel, nous sommes concerné/es par les violences faites aux femmes. Nous nous engageons à mener dans nos communes, nos départements, nos régions et nos parlements, les actions nécessaires pour dénoncer et faire cesser cette violence. Il est, en effet, possible de faire avancer cette cause et de susciter le débat public en prenant appui sur nos responsabilités d'élus de tout niveau territorial.

Toutes et tous nous savons qu'il existe des victimes et qu'elles attendent des solutions concrètes. Nous agissons pour que les analyses des associations, de toutes celles et ceux qui sont concernés, soient prises en compte et leurs propositions mises en œuvre.

Notre société parle de la violence comme si elle était asexuée. Pourtant, l'insécurité dans l'espace public et la violence dans l'espace privé se partagent inégalement entre les sexes. Les femmes sont les principales victimes d'une violence physique, psychologique et symbolique encore trop souvent banalisée et passée sous silence. Initiée en 1997, l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (ENVEFF) en a chiffré l'ampleur en France.

La prise de conscience est désormais un enjeu mondial. La Conférence de l'ONU à Pékin, ainsi que le programme DAPHNE de l'Union européenne ont inscrit à l'agenda politique la lutte contre la violence envers les enfants, les jeunes gens et les femmes. Ces institutions reconnaissent clairement que les violences faites aux femmes ne relèvent pas d'un privé intouchable. Il s'agit de faits sociaux qui, du viol à la lapidation, du harcèlement sexuel à la prostitution organisée, de l'insulte au mépris, des coups au meurtre, sont les signes répétés d'un pouvoir de domination auquel il faut mettre un terme. Nous disons que la violence, dite " privée", existe partout, dans les banlieues comme dans les beaux quartiers. C'est cette violence domestique qu'il convient de combattre car elle légitime toutes les autres violences. En structurant psychiquement les enfants spectateurs, elle construit des généalogies d'hommes violents et de femmes

contraintes, elle pérennise l'idée que la force constitue la base et la légitimation de la domination. C'est en cela que cette violence est politique.

En France, la prise de conscience et de responsabilité a encore du mal à se manifester. C'est pourquoi nous pensons nécessaire d'agir en créant une association d'élus/es, de tous horizons démocratiques, afin d'obtenir des progrès plus rapides dans l'action contre l'insécurité et la violence.

Signataires :

Gaëlle Abily, Elisabeth Ackerman, Sylviane Ainardi, Lysiane Alezard, Alain Amédéo, Michèle André, Martine Antoine, Jean-Michel Arberet, Danielle Auroi, Clémentine Autain, Jean-Marc Ayrault, Françoise Barnay, Delphine Batho, Francine Bavay, Huguette Bello, Pervenche Beres, Martine Billard, Marie-Christine Blandin, Jean-Yves Boiffier, Armonie Bordes, Catherine Boudigou, Yasmine Boudjenah, Christophe Bouillon, Alima Boumédiène-Thiéry, Pierre Bourguignon, Khedidja Bourcart, Bernadette Bourzai, Danielle Bousquet, Jacques Boutault, Monique Boutte, Robert Bret, Marie-George Buffet, Laurence Cagnon-Mauriau-court, Loïc Cariou, Syrine Catahier, Chantal Cauquil, Bernard Cazeneuve, Joëlle Ceccaldi-Raynaud, Monique Cerisier Ben Guiga, Isabelle Chabran, Martine Chêne, Philippe Chesneau, Dominique Cloarec, Yves Cochet, Pierre Cohen, Monique Colonna, Francine Comte, Danièle Cornet, Alain Cousin, Claude Darciaux, Annie David, Gilles Deguet, Bertrand Delanoë, François Delcombre, Michelle Demessine, Christiane Demontès, Jérôme Desquilbet, Muguet Dini, Sylvie Duffrene, William Dumas, Pascale Duplan, Martine Durlach, Philippe Duron, Philippe Edmond-Mariette, Laurent Fabius, Florence Faurie-Vidal, Anne-Marie de Filippi, Françoise Fouzari, Geneviève Fraisse, Jacqueline Fraysse, Bernard Frimat, Nicole Frydman, Jean-Louis Gaillard, Michèle Gaspalou, Georges Garaut, Béatrice Gatard, Vincent Gazeilles, Catherine Génisson, Claire Gibault, Marie-Hélène Gillig, Joël Giraud, Martine Gouriet, Paulette Guinchard-Kunstler, Catherine Guy-Quint, Adeline Hazan, Françoise Henaut, Anne Hidalgo, Jean-Paul Huchon, Marie-Anne Isler-Beguïn, Michel Issindou, Muguette Jacquaint, Anne Jonquet, Armand Jung, Marie-Angèle Klaine, Jean-Christophe Lagarde, Arlette Laguillier, Marylise Lebranchu, Annie Le Brun, Martine Lignières-Cassou, Daniel Lioubowny, Alain Lipietz, Elisabeth Loichot, Jean-Claude Loie, Michèle Loup, Noël Mamère, Jean-Paul Maurel, Richard Merra, Hélène Mignon, Etienne Mourrut, Claire-Marie Neuville, Jean-Jacques Orfeuvre, Béatrice Patrie, Valérie Pécresse, Evelyne Perrin, Bernard

Pesquet, Nathalie Pilhes, Marie-Catherine Poirier, Danièle Pourtaud, Gisèle Printz, Catherine Quéré, Jocelyne Riou, Marie-Chantal Rodrigo, Jean-Luc Roméro, Martine Roure, Jean-Claude Sandrier, Josiane Schiavi, Denise Schoendorff, Frédéric Sperry, Mylène Stambouli, Odette Terrade, Fabienne Vansteenkiste, Béatrice Vernaudon, Christine Villard, Claire Villiers, Dominique Voynet, Henriette Zoughebi, Emile Zuccarelli.

137 signataires au 17 novembre 2007

Bureau de l'association

Geneviève FRAISSE

Ancienne députée européenne, présidente d'honneur d'ECVF

Nicole FRYDMAN

Conseillère municipale de Saint-Germain-en-Laye, présidente d'ECVF

Elisabeth ACKERMAN

Conseillère municipale de Morsang-sur-Orge, secrétaire d'ECVF

Claire VILLIERS

Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, trésorière d'ECVF

Eddie AIT

Conseiller régional d'Ile-de-France

Francine BAVAY

Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

François DELCOMBRE

Conseiller municipal de Soisy-sous-Montmorency

Martine GOURIET

Conseillère générale des Hauts-de-Seine

Anne JONQUET

Conseillère municipale de Bobigny

Michèle LOUP

Conseillère régionale d'Ile-de-France

Laurence ROSSIGNOL

Vice-présidente du Conseil régional de Picardie

Bulletin d'adhésion

- Je signe l'"Appel des Concerné/es"
- J'adhère ou réadhère à l'association " Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes "

Nom, prénom :.....

Mandat électif.....

Parti politique :

Adresse :

.....

.....

Tél :.....

Mobile :.....

Télécopie :.....

Courriel :

Montant de l'adhésion :

- Elu/e non indemnisé/e : 15 euros
- Elu/e indemnisé/e : 30 euros
- Bienfaitrice / Bienfaiteur : 50 euros et plus

Coupon à renvoyer avec votre chèque à :

**ECVF
89, rue de l'Ourcq
75019 Paris**

Tables des matières

Préambule.....	3
Ouverture du colloque.....	5
Interventions de Jacques Boutault, Nicole Frydman, et Claire Villiers	
Dispositifs départementaux d'action contre les violences faites aux femmes.....	9
Action de prévention des mariages forcés menée par l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Paris	
Odile Morilleau.....	9
Un bilan contrasté de la situation.....	9
Construction des partenariats.....	10
Des relations mitigées avec l'Education Nationale.....	11
Réalisation d'un guide à destination des élu/es confronté/es aux mariages forcés.....	12
Action pour les femmes victimes de violences conjugales menée par le Conseil général de La Réunion	
Nassimah Dindar.....	13
Les violences faites aux femmes : une question politique encore peu reconnue	13
Une enquête statistique comme appui à la mise en place d'un plan d'action.....	13
Partenariat entre Etat et Département.....	14
Un dispositif d'écoute téléphonique unique.....	14
Accompagnement, hébergement et relogement.....	15
Formation de la police et des professionnel/les de la Justice	16
Sensibilisation et information du public.....	16
Arajufa, une association d'aide aux victimes.....	16
Un combat qui doit dépasser les clivages politiques	17
Un besoin de coordination et de cohérence indispensable.....	17
Frédérique Lebon.....	19
L'impact de l'ENVEFF-Réunion.....	19
Le rôle accru de l'Etat et du Département.....	19
Mutualisation et partenariat.....	20
Campagnes d'information et de sensibilisation.....	21

Partenariat avec l'Education Nationale.....	23
Une population de moins en moins tolérante aux violences faites aux femmes.....	23
" SOS Violence conjugale 04 ", un dispositif des Alpes-de-Haute-Provence	
Françoise Marotto	25
Création de " SOS Violence conjugale 04 "	25
L'équipe d'accueil.....	25
Un guide méthodologique.....	27
Un questionnaire d'accueil des femmes victimes de violences.....	27
Une convention taxi et un dispositif mobile.....	28
La première rencontre.....	28
Un Observatoire départemental des violences conjugales.....	29
La formation.....	29
La nécessité d'un hébergement adapté.....	30
L'Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis	
Gilles Garnier	31
Création de l'Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis.....	31
Action pour l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales	31
Action à destination du personnel du Conseil Général	32
Ouverture d'une consultation de victimologie.....	32
Les actes symboliques.....	32
Résistances et débats	33
L'imbrication des combats - le rôle des hommes	33
Le contrat " jeune majeur/e " pour les jeunes filles menacées de mariages forcés et les jeunes sans-papier/es.....	34
La nécessité d'une prise de position au niveau national.....	35
Les stages citoyens	35
Des études.....	35
Ernestine Ronai	36
Notre action de sensibilisation du grand public.....	36
1.Le théâtre de l'Opprimé/e.....	36
2.La formation des professionnel/les.....	36
3.Le rôle des médias	37
4.La sensibilisation des jeunes	37
Notre action contre les mariages forcés	37
1.Les dangers de la stigmatisation.....	37

2.Evaluation des mariages forcés.....	38
3.Des outils de sensibilisation	38
Anne Jonquet	40
Une délégation aux droits des femmes à Bobigny.....	40
Le soutien de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes aux villes de la Seine-Saint-Denis.....	40
L'implication concrète de Bobigny.....	41
Dans les campagnes de sensibilisation grand public.....	41
Dans la sensibilisation des professionnel/les.....	42
Dans la campagne contre les mariages forcés.....	43
Les dynamiques impulsées par l'Observatoire à Bobigny.....	43
Un exemple de l'impact de l'Observatoire sur les professionnel/les.....	44
Interventions des participant/es	46
Une prise de conscience encore trop absente chez les élu/es.....	46
La question de l'hébergement.....	47
Contre les mariages forcés.....	50
Travailler sur les modèles identitaires sexistes pour combattre les violences faites aux femmes.....	55
Réfléchir aux chiffres des violences.....	60
Le problème des financements.....	61
Difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes..	63
Point de vue de Michèle Ernis de la Ligue Communiste Révolutionnaire	65
Point de vue de Gaëlle Abily du Parti Communiste	67
Point de vue de Béatrice Vernaudeau de l'UMP.....	70
Point de vue de Valérie Péresse de l'UMP.....	71
Point de vue d'Anne Hidalgo du Parti Socialiste.....	77
Point de vue de Violette Baranda des Verts.....	83
Interventions des participantes	85
La question du logement.....	85
La justice et le droit contre les victimes de violences.....	86
Une loi-cadre contre les violences faites aux femmes.....	90
La disparition ou la réorganisation des CODEV.....	100
Le rôle de l'Etat.....	101
Discriminations au logement.....	103
Accompagnement des hommes violents.....	104

Clôture du colloque.....	106
Interventions d'Elisabeth Ackermann et de Francine Bavay	
Appel des concerné/es !.....	109
Bureau de l'association.....	112
Bulletin d'adhésion.....	113

ECVF

Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes

89, rue de l'Ourcq

75019 Paris

Courriel : ecvf@ouvaton.org

Site : www.ecvf.ouvaton.org

Coordination : Clara Domingues

Couverture et mise en page : Nadia Chaabane

Imprimerie Delcambre

Un volume, 118 pages

Tiré à 300 exemplaires

Décembre 2007

Cette brochure synthétise les échanges et réflexions menés entre des élu/es venu/es de diverses régions de France et des militantes associatives sur l'action publique contre les violences faites aux femmes, lors d'une rencontre organisée le 18 novembre 2006 à Paris par l'association "Elu/es contre les violences faites aux femmes".

Elle présente des dispositifs d'action départementaux, développés en métropole, en Outre-mer, en zone rurale et en zone urbaine (Alpes-de-Haute-Provence, Bretagne, Réunion, Seine-Saint-Denis). Elle rapporte également des réflexions d'élu/es de mandats et de partis politiques divers face à leur engagement contre les violences sexistes et sexuelles et aux freins rencontrés dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes (Gaëlle Abily du PCF, Violette Baranda des Verts, Michèle Ernis de la LCR, Anne Hidalgo du PS, Valérie Pécresse de l'UMP, Béatrice Vernaudon de l'UMP).

Nous souhaitons que cette brochure devienne un support utile aux élu/es, qu'elle les encourage à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes et qu'elle soutienne celles et ceux qui conduisent déjà des politiques publiques dans ce domaine.

Association

Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes

89, rue de l'Ourcq 75019 Paris

Courriel : ecvf@ouvaton.org

Site : www.ecvf.ouvaton.org